



**Il y a soixante
ans, les Vaudois
inventaient la
citoyenne suisse**

Le suffrage féminin a été obtenu de haute lutte par des Vaudoises et des Vaudois en 1959. Simone Chapuis Bischof les a connus

Cécile Collet

Publié: 01.02.2019, 06h51

Simone Chapuis-Bischof, 87 ans, a fréquenté les pionnières et les pionniers du féminisme vaudois. Dont Eugène Kuttel, qui rédigea l'affiche de campagne de 1959.

FLORIAN CELLA

Il y a soixante ans, les Vaudoises obtenaient le droit de vote et d'éligibilité, douze ans avant que le suffrage féminin soit accepté au niveau fédéral. Entrée dans la lutte féministe un an après ce vote historique, l'ancienne présidente de l'Association suisse des droits de la femme, Simone Chapuis-Bischof, 87 ans, raconte cette histoire, du point de vue «non d'une pionnière, mais de quelqu'un qui a connu des pionnières et des pionniers!»

Le langage épïcène est important. Parmi les personnages clés qu'elle a connus, la féministe lausannoise évoque de nombreux hommes. Le colonel Bettens, ce député paysan qui «écrivait des romans à l'eau de rose où les femmes avaient un rôle qui montrait qu'on pouvait leur faire confiance», et dont la motion de 1945 fut la base d'un premier vote vaudois (négatif) sur le suffrage féminin. Et «le mari de Mireille Kuttel», Eugène, qui écrivit, durant un brainstorming du comité d'action pour le suffrage féminin en 1958, la phrase «Vaudois, si nous étions cette fois les premiers!» «C'est son écriture qui a été reproduite sur les affiches de campagne», nous apprend-elle.

L'expérience de la citoyenne

Les pionnières vaudoises sont évidemment incontournables: l'avocate Antoinette Quinche, Gertrude Girard-Montet, la première conseillère nationale du canton, Lydie Zanchi, présidente de la section lausannoise de l'ADF entre 1959 et 1971... Mais la grande lectrice, plongée en ce moment dans

«Le mythe de la virilité: Un piège pour les deux sexes», d'Olivia Gazalé (2017), s'interroge: «Faut-il continuer de séparer les hommes et les femmes pour montrer ce qu'on sait faire? Est-ce ainsi qu'on arrivera à l'égalité?»

Montrer ce qu'on sait faire. L'idée a marqué l'histoire du suffrage féminin. En 1958, la Ligue vaudoise, dans le camp du non, questionnait déjà les compétences des femmes, arguant, à coups d'annonces dans la presse, de leur manque d'expérience. «Comme s'il fallait avoir de l'expérience pour être citoyenne», ironise Simone Chapuis- Bischof. Fervente défenseuse de la parité – «je n'aime pas les quotas, car c'est une partie seulement, pas l'égalité» –, elle loue «la relève» mais déplore le fait que seules 7 Vaudoises siègent à Berne (sur 20 sièges). Quand on lui dit que certaines ne se sentent pas capables d'entrer en politique, elle se fâche: «Combien d'hommes incapables ont été élus? Ça, on ne le dit jamais!»

Celle qui avait 28 ans en 1959 avoue ne pas se souvenir du sentiment que cela faisait de ne pas avoir le droit de vote. «J'étais beaucoup moins consciente à l'époque. Mais ma mère était féministe. Elle avait lu Simone de Beauvoir avant moi et avait demandé sa carte civique à la Ville de Lausanne.»

L'Association pour le suffrage féminin avait lancé cette action en 1956, tablant sur le fait que la Constitution suisse parlait bel et bien d'égalité, mais sans mentionner clairement les femmes. Déboutées, 1414 Romandes (Vaud, Genève, Neuchâtel) avaient recouru au Tribunal fédéral, sans succès. «Mais deux juges sur sept leur ont donné raison!» claironne la féministe.

La victoire modeste et beaucoup de patience sont les ingrédients d'un combat «extrêmement long», où il y a encore beaucoup à gagner malgré les acquis – droits civiques, égalité constitutionnelle, accès aux études, AVS, droit à l'avortement, congé maternité... En 1928, les femmes de la 1re SAFFA (Exposition suisse du travail féminin à Berne) traînaient déjà un escargot géant sur un char pour illustrer cette lenteur.

En grève le 14 juin

C'est pour protester contre la différence de salaire entre hommes et femmes, qui menaçait de se creuser encore dans le fonctionnariat vaudois, que l'enseignante Simone Chapuis-Bischof s'était engagée «avec colère» en 1960. Sept ans plus tard, le Canton décrétait l'égalité salariale. Aujourd'hui, peu d'entreprises ont suivi. «J'en suis absolument irritée», admet celle qui n'a pas encore peint sa dernière banderole et fera grève le 14 juin. «Le militantisme, c'est sûr, ça maintient!»

«Sur le moment, je crois qu'on ne s'est pas rendu compte de l'importance de tout ce qu'elle faisait», se désole Emmanuelle Girard, 55 ans. Pourtant Gertrude Montet Girard, sa grand-maman, «lumineuse, positive et combattante, qui nous a initiés à son jardin et à grimper en montagne», est une féministe qui a compté, non seulement à l'échelle du canton, mais du pays. Et même au-delà, puisqu'elle a siégé au Conseil de l'Europe de 1975 à 1983. «À mon avis, l'activité politique qui a été la plus intéressante pour elle, affirme son fils aîné, Luc Girard, 82 ans. Elle était européenne en ce sens qu'elle estimait qu'on ne pouvait pas se replier égoïstement sur nos petits privilèges, qu'il fallait élargir le cercle pour résoudre certains problèmes.»

Une Vaudoise était en première ligne du combat en 1971

Gertrude Montet Girard présidait l'Association suisse pour le suffrage féminin. Pas assez reconnue par son

parti, cette altruiste a siégé à Berne et Strasbourg.

Stéphanie Arboit

Publié: 02.02.2021, 12h31



Gertrude Montet Girard, première femme à avoir représenté le canton de Vaud sous la Coupole fédérale.

«Sur le moment, je crois qu'on ne s'est pas rendu compte de l'importance de tout ce qu'elle faisait», se désole Emmanuelle

Girard, 55 ans. Pourtant Gertrude Montet Girard, sa grand-maman, «lumineuse, positive et combattante, qui nous a initiés à son jardin et à grimper en montagne», est une féministe qui a compté, non seulement à l'échelle du canton, mais du pays. Et même au-delà, puisqu'elle a siégé au Conseil de l'Europe de 1975 à 1983. «À mon avis, l'activité politique qui a été la plus intéressante pour elle, affirme son fils aîné, Luc Girard, 82 ans. Elle était européenne en ce sens qu'elle estimait qu'on ne pouvait pas se replier égoïstement sur nos petits privilèges, qu'il fallait élargir le cercle pour résoudre certains problèmes.»

Gertrude Montet Girard à la tribune du Conseil national le 5 mai 1983.
KEYSTONE



Avant d'en arriver là, Gertrude Montet Girard a forgé sa voie, patiemment, mais avec détermination. En 1936, alors que les

mariages mixtes représentent à peine plus de 10% des unions suisses, elle épouse Pierre, catholique, au grand dam de son père protestant. «Il a refusé d'entrer dans l'église!» souligne Luc Girard.

Tout autant résolue à permettre à ses trois enfants d'étudier: «Mes parents se sont battus: des gens leur disaient qu'ils commettaient une erreur en nous faisant entrer au collège, témoigne Luc Girard. Des enfants d'ouvriers aux études, c'était rare!» La fille aînée, Paule, deviendra professeure de maths et physique au collège, Luc sera ingénieur en construction et Jean-Daniel, médecin.

«Mes parents se sont battus: des gens leur disaient qu'ils commettaient une erreur en nous faisant entrer au collège. Des enfants d'ouvriers aux études, c'était rare!»

Luc Girard, 83 ans, fils de Gertrude Montet Girard

Née en 1913 à La Tour-de-Peilz, Gertrude Montet s'était, elle, rêvée en infirmière. «Mais ayant contracté la poliomyélite vers 6 ou 7 ans, une de ses jambes n'était pas assez solide pour ce métier, explique sa fille Paule Genillard, 83 ans. Elle donnait le change: on ne voyait pas qu'elle boitait, sauf en fin de journée, quand elle était fatiguée.» Elle optera donc pour un apprentissage de couturière modiste.

À 18 ans, alors qu'elle parfait sa formation à Paris au début des années 1930, Gertrude partage ses révoltes sur le sort fait aux femmes avec l'écrivaine Monique Saint-Hélier (qui connaissait notamment Rilke, Gide ou Dubuffet). «Déjà enfant, son père emmenait ma mère au bureau de vote, souligne Paule Genillard. Son professeur d'allemand (Albert Truan)

l'avait aussi éveillée au sujet. Mais elle a mis cela entre parenthèses pour élever ses enfants.»

Ces années-là, Gertrude Montet Girard concrétise ses convictions par le scoutisme, comme cheftaine des éclaireuses de Montreux, où est inscrite sa fille. «C'était très important pour elle, souligne Luc Girard. Elle pouvait donner aux jeunes filles le cap de l'indépendance: leur apprendre à se débrouiller, tout en étant proche de la nature.»

«Grâce au scoutisme, elle pouvait donner aux jeunes filles le cap de l'indépendance: leur apprendre à se débrouiller, tout en étant proche de la nature.»

Luc Girard, 83 ans, fils de Gertrude Montet Girard

Aux côtés d'Antoinette Quinche

Gertrude Montet Girard ne se lance vraiment dans la bataille qu'à 44 ans, après que ses enfants ont quitté le nid. Soit en en 1957, année où l'avocate vaudoise Antoinette Quinche a porté devant le Tribunal fédéral la demande de carte civique pour 1414 citoyennes (en grande majorité vaudoises). Vaud octroie aux femmes le droit au plan cantonal le 1^{er} février 1959.

Gertrude Montet Girard reprend alors les rênes de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin des mains de la pionnière Quinche. Pour mener le combat à l'échelle fédérale, Gertrude Montet Girard devient présidente de l'Association suisse en 1968.

Cette année-là, elle est reçue avec d'autres femmes par le conseiller fédéral Willy Spühler. Elles s'opposent à ce que la Suisse adhère à la Convention européenne des droits de

l'homme sans reconnaître le droit de vote des femmes. Elle portera cette cause jusqu'à Strasbourg, tentant de convaincre en janvier 1969 le représentant permanent de la Suisse au Conseil de l'Europe.

Un mois plus tard, elle fait partie des «modérées» qui rejettent, par peur des débordements, l'idée d'une manifestation à Berne. Elle assiste donc à un congrès de plus de 500 féministes, pendant que la «Marche sur Berne» en réunit 5000. «À l'époque nous n'étions pas encore pour les grandes manifestations, c'est venu plus tard», explique la militante Simone Chapuis-Bischof, bientôt 90 ans.



La «Marche sur Berne» réunit 5000 féministes le 1er mars 1969. Gertrude Montet Girard fait partie des 500 «modérées» qui tiennent congrès ce jour-là, ayant rejeté l'idée d'une manifestation par crainte des débordements.

«Elle a dû avaler des coulevres»

Gertrude Montet Girard ne sera pas élue sous la Coupole fédérale en 1971, mais y entrera en 1974 comme viennent-ensuite, devenant la première représentante du Canton de Vaud. «Nous avons été très étonnées qu'elle ne soit pas élue

d'entrée de jeu, se souvient Simone Chapuis-Bischof. Son parti ne l'avait-il pas assez soutenue, tant dans la campagne que dans l'établissement de la liste?»

Sa relation avec le Parti radical n'a en effet pas été simple, se souviennent ses enfants. «Son père était libéral. Elle ne pouvait donc pas être socialiste, mais s'est tournée vers les radicaux», dit Paule Genillard. Luc Girard: «Elle a dû avaler des couleuvres, surtout avec Georges-André Chevallaz (*ndlr: radical qui fut conseiller fédéral de 1974 à 1983*). Il lui faisait comprendre qu'il n'avait pas besoin d'une petite femme de rien, sans formation, dans son milieu. En revanche, elle aimait beaucoup le conseiller national Maurice Cossy, vigneron, qui était du terrain, et que les autres du parti snobaient parce qu'il n'avait pas la même culture qu'eux.» «Elle a aussi été tancée par son parti pour avoir soutenu la candidature d'Yvette Jaggi – PS – au Conseil des États en 1987, raconte Paule Genillard. Son but était d'améliorer la condition féminine, quel que soit le chemin à prendre.» Elle reçut le Prix Ida Somazzi en 1983 pour sa lutte pour l'égalité politique.

**«Son collègue de parti
Georges-André Chevallaz lui
faisait comprendre qu'il
n'avait pas besoin d'une
petite femme de rien, sans
formation, dans son milieu.»**

Luc Girard, 83 ans, fils de Gertrude Montet Girard



Gertrude Montet Girard en train de faire son marché devant le Palais fédéral à Berne.

archives familiales

La Maison des femmes de «Bichette»

Gertrude Montet Girard a toujours fait preuve d'altruisme.

«Après l'insurrection de Budapest en 1956, beaucoup de Hongrois étaient hébergés dans les hôtels de Montreux, vides après guerre. Ma mère les a beaucoup aidés, en essayant de leur trouver du travail ou en les invitant à manger, se souvient Luc Girard. Eux nous ont appris à faire la goulasch dans notre cuisine.»

Dans les années 60, elle collabore à la Radio suisse romande (présentant notamment un cours d'instruction civique et parlant de jardinage). Elle est aussi à l'origine de la Maison des femmes, à La Tour-de-Peilz, qui accueille dès 1964 des femmes à revenus modestes traversant des problèmes. Elle

avait réussi à convaincre la Commune d'acheter le terrain juste à côté de chez elle pour y construire cette demeure. «Elle nous avait fait participer financièrement à ce projet», se souviennent deux de ses enfants.

«Elle n'aimait pas trop son nom de Gertrude. Ses proches et son mari l'appelaient «Bichette», souligne Luc Girard.

«Devenue une Girard après son mariage, elle a repris son droit de cité dès qu'elle a pu», souligne Simone Chapuis-Bischof.

C'est donc sous le nom de Montet Girard que sera bientôt inaugurée une allée à son nom à La Tour-de-Peilz.

«Devenue une Girard après son mariage, elle a repris son droit de cité dès qu'elle a pu, en s'appelant Gertrude Montet Girard.»

Marianne Huguenin, ancienne députée, présidente du POP vaudois, conseillère nationale et syndique de Renens



«Ma mère a fait les deux campagnes et, en 1959, j'étais d'ailleurs petite fille avec elle sur la place Fédérale, à Berne, ma première manifestation je crois. Je me souviens que mon père avait accepté l'idée après avoir été contre et j'ai conservé en mémoire l'atmosphère de l'échec de cette première tentative. Mais étonnamment, rien ne me revient de notoire sur ce 7 février 1971, scrutin qui m'a pourtant permis de voter quasi depuis toujours puisque j'avais alors 21 ans. C'est comme si, pour l'étudiante que j'étais à la Fac de médecine de Lausanne, prise dans le vent libertaire post-soixante-huitard, il ne pouvait en être autrement.

«Peut-être qu'on ne réalisait

pas l'ampleur de ce qui aurait pu se passer si l'issue avait été différente.»

Je ne crois pas d'ailleurs qu'on parlait dans de grands débats sur le sujet, convaincus une fois encore que le résultat que l'on connaît était acquis. Mais peut-être qu'on ne réalisait pas l'ampleur de ce qui aurait pu se passer si l'issue avait été différente et, aujourd'hui, je me rends compte que je n'ai pas fêté à sa juste valeur ce scrutin de 1971. Dans l'ambiance de l'époque, en plus à l'université, je me sentais à égalité et les bagarres politiques pour l'interruption de grossesse ou le congé maternité étaient celles qui comptaient le plus! La prise de conscience quant aux dysfonctionnements dans la répartition des rôles est venue un peu plus tard pour moi.»



Monique Jacot, photographe

Monique Jacot: «J'ai exercé un métier, celui de photographe, où je n'ai jamais eu de problème d'égalité.»

Mathieu Rod

«Il me semble que nous étions dans un état d'esprit militant depuis si longtemps que dans nos têtes, ce résultat devait s'inscrire dans une suite logique quand bien même il est arrivé tardivement dans notre histoire suisse. Mais c'est sans doute parce qu'il était normal qu'on ne l'a pas vraiment célébré! D'ailleurs je ne me souviens pas où j'étais ce jour-là, ni par

exemple en avoir parlé en famille. Ma mère n'était pas vraiment féministe, j'ai plutôt connu des femmes travailleuses qui n'avaient pas cette conscience politique.

«Pour moi, le déclic, c'était en 1957, le jour où la première femme suisse est allée voter dans son village du Haut-Valais.»

Mes souvenirs d'enfance datent de la guerre, les femmes travaillaient énormément et n'avaient pas les facilités qui existent aujourd'hui, ce qui fait que, dans ma génération, on a également bossé, sans se poser trop de questions. Mais pour moi, le déclic, celui qui m'a vraiment impressionnée, c'est le jour où Katharina Zenhäusern est allée voter dans son village d'Unterbäch dans le Haut-Valais. C'était en 1957 et c'était la première femme suisse qui votait! *(Ndlr: le scrutin portait sur le service civil obligatoire pour les femmes! Une urne était destinée aux hommes, une autre aux femmes. Trente-trois d'entre elles ont participé mais leur vote n'a finalement pas été comptabilisé).* Pour moi, c'est resté une image très, très forte, celle qui nous a lancées dans une lutte dure pour obtenir les acquis d'aujourd'hui. C'est ce qui fait que les préoccupations ont pu changer et que le combat s'est déplacé, mais j'avoue être assez déçue de la pauvreté des slogans actuels.»

Suzette Sandoz, ancienne députée et conseillère nationale PLR



Suzette Sandoz: «Je suis entrée plus tard en politique, à cette époque, je terminais ma thèse.»

Yvain Genevay

«Je ne me rappelle absolument pas de ce jour-là! Et même rétrospectivement, si j'y pense, ce scrutin ne m'a pas marquée: il nous menait au plan fédéral, oui, mais ce n'était pas une grande nouveauté. On avait déjà le droit de vote sur le plan cantonal depuis 1959. J'en faisais usage depuis ma majorité en 1962 et je vivais une vie politique intense avec mon mari qui était secrétaire du Parti libéral lausannois. Donc forcément, on échangeait beaucoup sur les sujets politiques, ce qui a dû nous arriver en 1971 – j'étais alors mère au foyer, je m'occupais de notre fille de 5 ans et je terminais aussi la rédaction de ma thèse – et nous avons dû en parler comme deux juristes persuadés du bien-fondé de la chose en laissant l'affect de côté.

«J'ai toujours été convaincue que la politique doit se faire avec la tête en ayant du cœur, et non d'en faire avec le cœur et sans la tête!»

J'ai horreur des arguments sentimentaux, ayant toujours été convaincue que la politique doit se faire avec la tête en ayant du cœur, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que d'en faire avec le cœur et sans la tête! Et si j'ai tardé à entrer en politique, en politique partisane, c'est parce qu'au départ je trouvais les partis un peu ringards. Mon affiliation est venue plus tard, lorsqu'on m'a sollicitée comme juriste pour rédiger les réponses du centre de liaison des associations féministes vaudoises lors de consultations politiques.»

Huguette Emery, ancienne présidente de groupe au sein de l'Association des paysannes vaudoises



Huguette Emery: «On a beaucoup pensé à nos filles.»

DR

«Oh là... j'étais jeune! J'étais mariée depuis 1958 et mes trois filles étaient déjà nées. Féministe? Non, pas trop, je ne le suis pas vraiment! Si je suis entrée aux Paysannes vaudoises en 1959, c'est motivée par la nécessité de s'engager et de dire ce que l'on pense. On évoluait encore à cette époque dans un milieu agricole assez conservateur et traditionnel, il était temps de le faire bouger et c'est un peu dans cette idée que nous vivions, nous étions quatre familles de paysans à travailler ensemble, on avait notamment des silos à blé. Et les quatre dames, on se voyait pour parler de cette votation du 7 février 1971 comme d'autres choses. À nous quatre, on avait quatorze filles, pas un seul garçon. Nos maris étaient bien dans l'air du temps, ils savaient ce qu'ils voulaient et pensaient qu'il était temps pour les femmes et les paysannes d'avoir leur mot à dire à Berne.

«Quand le résultat est tombé,

on était surtout contentes pour nos filles, c'est à elles que nous pensions.»

Mais on ne se voyait qu'entre dames pour en parler et, quand le résultat est tombé, positif, on était surtout contentes pour nos filles, c'est à elles que nous pensions d'abord. Moi, je n'avais pas eu ce genre de discussions quand j'étais jeune, ce n'est qu'une fois mariée que j'ai commencé à parler de ces sujets. Après... à table, on débattait aussi beaucoup avec nos filles, c'était toujours très animé et elles avaient leurs idées: elles savaient ce qu'elles se voulaient. Depuis ce jour de 1971, je suis toujours allée voter, quand on a un droit que l'on reçoit, on y va, on ne reste pas à la maison. Et encore maintenant, à 85 ans, je lis les documents, je me renseigne et j'envoie toujours mon bulletin de vote depuis Vernand-Dessous, à Lausanne.»

Simone Chapuis-Bischof, ancienne présidente de la section lausannoise de l'Association suisse pour le droit des femmes et membre du comité de rédaction du mensuel «Femmes Suisses»



Simone Chapuis-Bischof: «La campagne avait été assez aimable.»

Florian Cella

«On était aux aguets quant au résultat du jour, c'est sûr, on était même un peu inquiètes, oui. Il fallait la double majorité. Je me souviens que la présidente avait dû aller à la télévision et moi j'étais alors secrétaire de la section lausannoise de l'Association suisse pour le droit des femmes, j'étais à la radio pour répondre en direct aux auditeurs qui réagissaient. Et bien entendu, parmi ceux qui appelaient figuraient les opposants qui estimaient que comme les femmes ne faisaient pas de service militaire, on n'avait pas à leur donner le droit de vote. C'était le principal argument qu'on entendait!

«La campagne avait été assez aimable, on essayait de ne pas choquer mais il y avait

aussi de la résistance parmi les principales concernées.»

Après... est-ce qu'on a pu se retrouver tout de suite et boire du champagne ensemble, je ne me souviens pas. Mais avant, on avait monté des brocantes pour faire de l'argent et financer la campagne, on avait aussi organisé beaucoup de débats, on allait un peu partout dans des sociétés de couture, les paroisses, les villages pour développer les arguments afin de donner enfin le droit de vote à toutes les femmes. Et il faut dire que la campagne avait été assez aimable, on essayait de ne pas choquer mais il y avait aussi de la résistance parmi les principales concernées, dont une association contre le suffrage féminin qui, le comble, assurait que c'était par féminisme qu'elle ne voulait pas charger les femmes d'un pareil devoir, c'est-à-dire d'aller voter le dimanche.»

Yvette Théraulaz, comédienne



Yvette Théraulaz: «C'est l'engagement de ma vie.»

OdileMeylan

«Enfant déjà j'avais conscience de cette injustice fondamentale: mon père avec le droit de vote pouvait donner son avis alors que ma mère n'avait pas droit au chapitre. Dans ma tête d'enfant c'était incompréhensible. Ma mère avait 51 ans quand elle a obtenu le droit de vote sur le plan fédéral. Elle ne l'avait jamais demandé. La société la traitait comme une mineure: sur le plan matrimonial et sur le plan juridique. Mais elle l'avait intégré comme si cela était naturel. Moi j'avais 24 ans, j'étais comédienne. C'est à partir de cette date historique (obtenue après des décennies de lutte) qu'a fait son chemin en moi la nécessité d'être utile à la cause des femmes. J'ai commencé à écrire des chansons et des textes féministes et, cinquante après, cet engagement reste celui de ma vie.

«On assiste enfin à une vague de femmes puissantes qui prennent leurs places dans tous les domaines.»

Il ne faut rien lâcher, le chemin vers l'égalité est encore long, nous vivons dans un monde d'hommes fait par les hommes et pour les hommes. Les violences faites aux femmes trouvent enfin un écho: elles sortent de la sphère privée où on «lavait son linge sale en famille». On assiste enfin à une vague de femmes puissantes qui prennent leurs places dans tous les domaines. C'est ma joie et mon espérance. Avec des livres comme «Le consentement», de Vanessa Springora, et «La familia grande», de Camille Kouchner, ces femmes courageuses font la démonstration que les vieilles gardes machistes (les Finkielkraut, Bruckner, Onfray, Sollers, Debré...) sont là et bien là. Tous ces hommes s'arc-boutent sur leurs prérogatives perdues. L'affaire «Olivier Duhamel» est la parfaite et désolante illustration de ce qu'est la domination masculine qui s'arroge tous les droits, même celui de transgresser le tabou ultime, celui de l'inceste. Il ne faut jamais

se résigner. Profitons de cette pandémie, prenons exemple sur ce virus et mutons pour le meilleur.»

Christiane Chessex-Viguet, membre du MLF et ancienne psychopédagogue à la HEP



Christiane Chessex-Viguet: «Au MLF, nous étions dans d'autres luttes.»

DR

«J'étais au MLF à Lausanne (Mouvement de libération des femmes) et, dans cette même période, nous étions engagées dans des luttes, je dirais, encore plus politiques. C'est-à-dire qu'on militait pour l'avortement et pour l'ouverture de garderies qui manquaient cruellement. Si nous avons beaucoup de débats, je n'ai pas le souvenir que le droit de vote au niveau fédéral en faisait partie. Évidemment que nous n'étions pas contre, mais je crois que pour nous, ce n'était pas un sujet extrêmement prégnant.

«Il nous semblait que ces

femmes qui ont défendu le droit de vote, plus âgées que nous, étaient d'une mouvance plutôt «bourgeoise» parce que nous étions engagées dans des luttes plus radicales.»

Il y avait beaucoup de foyers de revendication, concernant de très nombreux sujets. Il ne faut pas oublier qu'on est alors juste dans la période post-68: on était contre les institutions et il nous semblait que ces femmes qui ont défendu le droit de vote, plus âgées que nous, étaient d'une mouvance plutôt «bourgeoise» parce que nous étions engagées dans des luttes plus radicales. Comme enseignante, je me battais alors pour la pédagogie active et pour des écoles ouvertes et, au sein du MLF, le droit de vote n'était pas théorisé comme un moyen de gagner nos combats. Ce n'est qu'après... en ayant revu des documents de cette époque, des reportages ou des films montrant des femmes qui vont voter pour la première fois ou les déclarations d'hommes qui tiennent des propos ineptes sur ce sujet, qu'on a reconstruit cette histoire si importante, capitale même dans la lutte féministe, sachant que le droit de vote n'est toujours pas un acquis partout. Mais sur le moment, j'avais 27 ans, j'étais sûrement très contente du résultat du scrutin mais il a été englobé dans d'autres thématiques qui, encore une fois, nous préoccupaient beaucoup plus. À

Lausanne, il y avait le CAC (Comité action cinéma) contre l'augmentation du prix des places de cinéma. On y était, la police avait chargé, gazé, sur la place de la Palud. Pour moi, cette votation du 7 février 1971 a donc moins été un sujet de préoccupation que par exemple le droit à l'avortement.»

Pierrette Roulet-Grin, députée PLR et

ancienne préfète



Pierrette Roulet-Grin: «J'ai œuvré pour participer le plus possible au débat civique.»

Thomas Delley/Keystone

«C'est difficile à croire, mais je n'ai aucun souvenir, si ce n'est que j'allais me marier et que nous cherchions un appartement sur Lausanne. Et, en y réfléchissant, je n'ai pas le sentiment non plus que mes parents en parlaient avec leurs amis. Je crois que s'il y a eu peu de brouhaha autour de cette votation, c'est parce que le vrai changement, c'est celui de 1959, c'est là que tout s'est passé avec le Canton de Vaud qui a accepté le droit de vote pour les femmes. À cette époque, j'avais 12 ans et j'étais dans une classe à plusieurs niveaux. L'institutrice, très pragmatique, aimait parler des sujets d'actualité en classe

et elle avait lancé le débat avec les plus grands. Je me souviens que j'étais censée faire un travail d'écriture qui m'intéressait beaucoup moins que ce qui se disait sur le droit de vote des femmes.

«J'ai entendu une fille dire qu'il n'y avait que les papas qui votent et que c'était tout à fait normal: ça a été un peu comme une révélation.»

J'ai entendu une fille dire qu'il n'y avait que les papas qui votent et que c'était tout à fait normal: ça a été un peu comme une révélation. Un choc: adulte, je n'allais pas être l'égale des hommes? Mais qu'est-ce que ça voulait dire? À la maison, on m'avait pourtant dit qu'il fallait absolument avoir un métier et qu'il était très important de s'instruire. D'ailleurs mon grand-père, né en 1890 et très progressiste, avait prodigué les mêmes conseils à ma mère. Je ne comprenais pas pourquoi tout ça ne faisait pas l'égalité! Un peu plus tard, au moment de voir partir les garçons pour l'école de recrues ou s'engager dans un corps de pompiers, je me suis dit qu'il n'était pas normal qu'ils soient seuls à participer à la protection de la communauté. Alors dès que j'ai pu, je suis entrée au service féminin et ma mère m'a appuyée. Si j'ai eu des activités militantes pour que les femmes soient admises notamment dans les patrouilles de ski-alpinisme ou dans des courses d'orientation, si j'ai fondé le Zonta d'Yverdon, section d'un club international qui se préoccupe du statut de la femme, je n'ai pas forcé pour l'égalité à tous crins, les quotas et tout ça, mais j'ai œuvré pour participer le plus possible au débat civique.»

Christiane Jaquet-Berger, ancienne députée et conseillère nationale POP



Christiane Jaquet-Berger: «Je me souviens des débats dans le train.»

Jean-Bernard Sieber

«C'était une grande journée, enfin une reconnaissance: c'était attendu depuis longtemps donc on a fait la fête à la maison. En famille, c'était absolument clair que ce droit de vote devait arriver, je me souviens très bien de mon père qui m'emmenait, enfant, au bureau de vote et m'expliquait pourquoi ma mère ne nous accompagnait pas. On m'avait fait comprendre que c'était injuste. En 1971, j'avais 34 ans et si je n'ai pas participé à la campagne comme membre d'un mouvement ou d'un autre, j'ai pris part au débat et notamment lors des trajets en train entre Lausanne et La Sarraz pour aller à l'école où j'enseignais. Il y

avait dans ces wagons pas mal d'ouvriers qui allaient travailler à Cossonay et les discussions étaient enflammées comme avec certains de mes collègues.

«On nous disait que ce n'était pas pour nous, que ce n'était pas intéressant, qu'il y avait trop de compromis, qu'on était trop mignonnes pour nous intéresser à la politique.»

On nous disait que ce n'était pas pour nous, que ce n'était pas intéressant, qu'il y avait trop de compromis, qu'on était trop mignonnes pour nous intéresser à la politique, des choses comme ça, et j'avais l'impression de mener une bagarre tous les jours! Je m'énervais. Mais eux aussi. À l'école, il y avait d'ailleurs à cette époque un exemple flagrant d'iniquité, les garçons avaient trois heures de mathématiques en plus que les filles, qui faisaient de la couture pendant ce temps-là. Quelques années plus tard, j'ai participé à la dénonciation des barèmes pour l'entrée au collège, qui étaient plus sévères pour les filles que pour les garçons.»

Jacqueline Maurer-Mayor, ancienne conseillère d'État, députée PLR



Jacqueline Maurer (ici lors de son élection au Conseil d'Etat vaudois): «Je dois ma fibre politique à ma mère».

KEYSTONE/Fabrice Coffrini

«J'étais un peu jeune à l'époque pour prendre une part active à la campagne mais je me souviens qu'il y avait toujours les mêmes slogans caricaturaux et que la grande crainte était que si le droit de vote était accordé aux femmes à l'échelon fédéral, il devienne obligatoire dans les cantons qui ne l'avaient pas encore admis. Ce qui n'était donc pas le cas puisqu'il a fallu attendre 1991 pour qu'Appenzell Rhodes-Intérieures l'octroie!

«Il nous semblait que ce scrutin du 7 février 1971 s'inscrivait dans une logique et qu'il était tout à fait normal que cela soit accepté.»

Mais je me souviens également que, comme plusieurs Cantons romands ainsi que les deux Bâles avaient déjà franchi le pas, il nous semblait que ce scrutin du 7 février 1971 s'inscrivait dans une logique et qu'il était tout à fait normal que cela soit accepté. Ce qui n'empêche que c'était un grand jour pour les femmes, on l'attendait depuis longtemps, d'autant que nous, les Vaudoises, nous avons ce droit depuis 1959. Mon engagement politique est venu un peu plus tard mais dès que je me suis inscrite dans un parti, j'ai également rejoint différentes associations féministes, une fibre que je dois à ma mère. Elle était cuisinière et elle avait été formée dans les hôtels, milieux masculins, durs, pour ne pas dire machistes. On parlait beaucoup de politique ensemble, un intérêt qu'elle avait cultivé dans sa propre famille, où plusieurs hommes en faisaient. En jetant ce regard en arrière, on a l'impression que ce 7 février 1971 est loin dans le temps mais finalement pas tellement. Et... il y a encore du boulot et notamment sur l'égalité des salaires ou les aménagements du temps de travail. Il va falloir encore beaucoup lutter.»

Yvette Jaggi, ancienne conseillère aux États, conseillère nationale et syndique de Lausanne PS



Yvette Jaggi: «Les débats ont été plus difficiles pour d'autres sujets sur l'égalité.»

Jean-Bernard Sieber

«Je me souviens parfaitement d'avoir participé à une manifestation sur la place Fédérale, j'étais là par conviction et avec le pressentiment assez fort que c'était bon. À l'époque, je venais de quitter Bâle pour Berne, ce qui explique que, faute d'attache civique et politique, je n'ai pas pu prendre part à la campagne comme je l'aurais souhaité. Et si on avait les sondages, ils n'avaient pas de prétention à la représentativité comme aujourd'hui, mais suivant les discussions que nous avons les uns et les autres, on pouvait se préparer à ce résultat.

«Souvenons-nous aussi que, dans le canton de Vaud et dans les milieux paysans auxquels j'appartiens, on appelait la femme le gouvernement.»

Dans le milieu professionnel qui était le mien, celui de la grande distribution où je me préparais à la défense des consommateurs, on avait beaucoup de contacts avec l'étranger, ce qui était aussi une manière de prendre conscience de notre retard sur ce plan. Souvenons-nous aussi que, dans le canton de Vaud et dans les milieux paysans auxquels j'appartiens, on appelait la femme le gouvernement. C'est elle qui faisait tourner le ménage au quotidien avec les recettes qu'elle générait sur le lait ou le petit bétail. Elle avait en quelque sorte ce droit de vote économique et elle était seule à l'avoir, ce qui fait aussi que les gens se rendaient compte que le droit de vote allait avec. Les débats ont été plus difficiles pour d'autres sujets de votations sur l'égalité et nous ne sommes pas au bout. Tant qu'on insistera sur le fait que c'est une femme cheffe d'orchestre ou une femme colonelle, pointant dans le même temps que c'est un événement, cela montre le chemin qu'il reste à faire, cinquante ans après cette votation.»

Linette Vullioud, ancienne municipale et syndique de Sullens, ancienne députée PLR, membre des paysannes vaudoises



Linette Vullioud: «On avait la niaque, on voulait aller de l'avant».
«Beaucoup de femmes n'étaient pas pour, il faut le savoir!
Leurs arguments? Elles disaient qu'il fallait rester à la maison
s'occuper de la famille, que la politique, c'était pour les
hommes. Nous, on essayait de défendre notre point de vue.
Étant jeunes, on avait juste envie d'aller de l'avant: on avait la
niaque! Côté engagement, j'avais l'exemple de ma mère: avant
1959, elle était allée avec d'autres paysannes à Zurich pour
l'Expo qui mettait en valeur le travail des femmes. Elles étaient
parties trois jours, il fallait le faire! Mon père était très ouvert,
même si en 1959, il a accepté le droit de vote à l'échelon

cantonal mais pas au niveau fédéral, estimant qu'il fallait faire les choses par étapes et évaluer ce qui en découlait: la crainte que les résultats changent considérablement existait.

«Du haut de mes 14 ans, le choix de mon père me paraissait bizarre, mais à cet âge-là, quand on nous dit non, ça motive pour aller dans l'autre sens.»

Du haut de mes 14 ans, le choix de mon père me paraissait bizarre, mais à cet âge-là, quand on nous dit non, ça motive pour aller dans l'autre sens. Et dès que j'ai eu 20 ans, j'ai rejoint le conseil général de Sullens, puis j'ai été parmi les premières secrétaires communales, choisie par cinq messieurs! J'ai aussi été municipale et finalement syndique pendant dix ans. Les premiers temps, on me posait tout le temps la même question: «Est-ce que vous êtes madame le syndic ou la syndique? Les hommes ont-ils droit à ce genre de remarque? Non, jamais. C'est ce qui me fait dire – et j'aime le rappeler aux jeunes femmes d'aujourd'hui – que rien n'est acquis. D'ailleurs, il y a encore bien des progrès à faire en général comme en particulier dans les milieux agricoles. Ne lâchons rien!»

Publié: 31.01.2021, 12h13

La «Feuille d'Avis de Lausanne» s'engage dans le

combat décisif pour le suffrage féminin

Une plongée dans les archives du «plus fort tirage des quotidiens romands» de l'époque permet de reconstituer l'historique campagne de 1970-71. Morceaux choisis.

Gilles Simond

Publié: 31.01.2021, 10h00



Extrait d'une annonce du Comité d'action vaudois pour le suffrage féminin parue le 3 février 1971 dans la «Feuille d'Avis de Lausanne».

FAL

1

er

août 1970

Dans la «Feuille d'Avis de Lausanne» : Six mois avant la votation historique de février 1971 qui va donner le droit de vote et d'éligibilité aux femmes suisses, la «Feuille d'Avis de Lausanne» (FAL) ouvre les feux de la campagne à venir en se rendant à... Zurich.

Dans une page estampillée «Premier août – Pour vous Mesdames», sous le titre «Seule parmi huit messieurs», elle livre l'interview de la première femme devenue municipale d'une ville alémanique: Frau Doktor Lieberherr, *Stadträtin*.



Emilie Lieberherr dans son bureau zurichois.

FAL

Emilie Lieberherr, militante du droit de vote des femmes, membre du Parti socialiste, fut élue en 1970 au gouvernement de la ville de Zurich, à la tête du Département de la prévoyance sociale. Son message? «Il faut mieux intégrer les femmes à la

vie de la communauté. Non seulement les filles-mères, les veuves et les divorcées, mais aussi les mères de famille qui aimeraient reprendre une activité professionnelle après le départ des enfants de la cellule familiale.»

Et bien sûr «obtenir le droit de vote et d'éligibilité des femmes sur les plans cantonal et fédéral»! Les Zurichoises ont obtenu le droit de vote sur le plan communal en 1969, e attendront novembre 1970 pour ce qui est du canton. Près de douze ans après les Vaudoises!

Une autre militante fait peu après son apparition: le 1^{er} août à Blonay, à l'occasion de la fête nationale, «Mme G. Girard (*ndlr: de nos jours Gertrude Montet Girard*), présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, montra qu'une citoyenne pouvait faire un excellent discours», écrit la «Feuille». Certains en doutaient, donc.



Gertrude Montet Girard (1913-1989) dans l'un des ponchos bigarrés réalisés à partir des mille carrés de laine tricotés par les membres de l'Association suisse pour le suffrage féminin.

DR

21 août

Ce jour-là: la commission du Conseil des États approuve le projet d'article constitutionnel 74 sans opposition, après le Conseil national qui a accordé son soutien par 134 voix sans opposition.

9 septembre

Ce jour-là: le Conseil d'État bernois n'envisage pas de profiter de la consultation fédérale du 1^{er} février 1971 pour tenter d'introduire le suffrage féminin en matière cantonale et de donner force obligatoire à l'institution, alors facultative, du vote des femmes sur le plan communal. En 1970, 60% des

communes du canton ont introduit le vote des femmes. La proportion dépasse 95% dans le Jura.

4 décembre

Ce jour-là: Au Foyer du théâtre de Lausanne, un comité d'action se forme afin de dynamiser la campagne sur l'adoption du suffrage féminin. La séance est «allègrement» menée par Gertrude Girard, qui prendra la tête dudit comité. Elle va être entourée par un solide aréopage masculin multipartite composé de MM. Pierre Aguet (soc.), Charles Bettens (PAI), Jean-Jacques Cevey (rad.), Fernand Petit (POP), et Georges Thévoz (lib.).

13 décembre

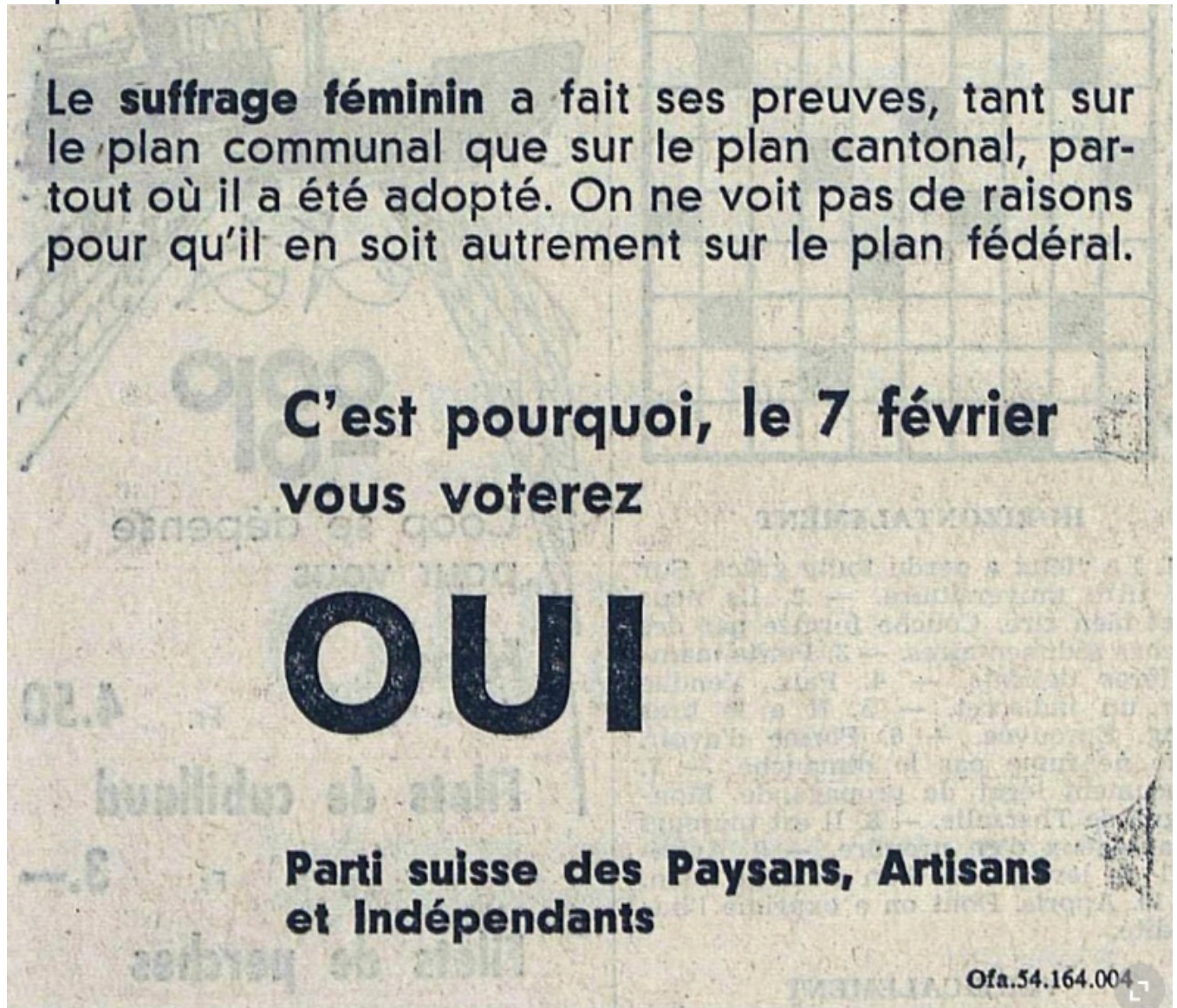
Ce jour-là: Réuni à Berne, le congrès du Parti radical suisse décide par 131 voix contre 6 de soutenir massivement l'introduction de l'égalité des droits politiques entre hommes et femmes sur le plan fédéral.



**suffrage féminin:
OUI parce que
c'est juste
parti radical**

19 décembre

Ce jour-là: Réuni à Echallens, le Conseil exécutif du Parti vaudois des paysans, artisans et indépendants (PAI, future UDC) rend hommage au colonel Charles Bettens, pionnier du suffrage féminin en terre vaudoise et auteur de la première motion déposée au Grand Conseil pour accorder aux femmes une part plus grande à la vie politique, ceci en 1945 déjà. À l'unanimité, le Conseil décide d'engager ses membres à déposer un oui dans l'urne le 7 février.



31 décembre

Dans la «FAL» : Migros, qui a «toujours mis les femmes sur un pied d'égalité avec ses collaborateurs masculins, fera tout

ce qui est en son pouvoir pour aider les femmes à obtenir leur «majorité politique» en Suisse», affirme le géant orange dans une annonce.

**Pensons à la votation
qui aura lieu le
7 février prochain à
propos du suffrage
féminin sur le plan
fédéral**

Il est grand temps de voter OUI dans tout le pays. Migros, qui a toujours mis les femmes sur un pied d'égalité avec ses collaborateurs masculins, fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider les femmes à obtenir leur «majorité politique» en Suisse.

8 janvier 1971

Ce jour-là: création, à Zurich, d'un Mouvement fédéral

contre le suffrage féminin. Son président, l'avocat radical Markus Herzig, estime que le Conseil fédéral «ne donne pas une information suffisamment objective».

Ce même 8 janvier, le comité directeur du Parti socialiste suisse décide à l'unanimité de soutenir la campagne en faveur de l'introduction du suffrage féminin.

10 janvier

Ce jour-là: réunie à Glaris, l'assemblée des délégués du Parti démocrate-chrétien suisse décide à l'unanimité moins deux voix de faire campagne en faveur du suffrage féminin, «qui ne fait qu'enrichir notre démocratie», affirme le conseiller fédéral Ludwig von Moos.

11 janvier

Dans la «FAL» : Suzanne Cornaz, députée et professeur au Collège de l'Élysée, Madeleine Chevallaz-Roch, épouse du syndic de Lausanne, Marie-Claude Leburgue, de la Radio romande et Armine Scherler, responsable de la Centrale d'information et de renseignements des problèmes de la vieillesse, présentent «10 ans après!» opuscule patronné par l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, sorte de bilan de l'expérience vaudoise menée depuis l'introduction du vote des femmes au niveau cantonal en 1959.

«Parlant des textes des quatre auteurs, Gertrude Girard-Montet écrit très justement dans l'introduction: «On sent, au travers de leurs réponses, que le droit de vote fait si bien partie intégrante de leur vie qu'elles n'en parlent qu'à peine, qu'elles ne séparent pas la vie politique de leur vie quotidienne, professionnelle ou familiale.»

16 janvier

Dans la «FAL» : Le syndic radical de Lausanne, Georges-André Chevallaz, s'engage à son tour. «Autant que le contexte européen, que l'argument de la justice et de l'équité, celui de l'efficacité, démontrée par l'expérience que nous en avons faite dans les cantons et les communes, justifie que nous donnions

aux femmes le droit de participer aux affaires fédérales», écrit-il.

Trois raisons essentielles nous paraissent toutefois justifier qu'enfin les droits politiques soient octroyés à la



femme. La première se réfère au contexte international ou en tout cas européen. Sans doute, dira-t-on, dans un noble sursaut de fierté nationale, que la Suisse n'a pas de leçon de démocratie à recevoir des autres. Nos élections directes, nos landsgemeinde,

ne permettent pas de donner pleinement voix au chapitre.

Les arguments d'une insuffisante éducation politique, d'une information déficiente, d'une trop grande indifférence aux problèmes politiques pourraient — avouons-le — s'appliquer à de nombreux d'entre nous, sans pour autant que nous mettions en cause le régime démocratique. Enfin les égards que les adversaires du suffrage féminin prétextent pour refuser à la femme ses droits politiques — crainte d'une aliénation de la féminité, caractère corrosif ou déprimant du combat politique — prêtent à sourire. Si la politique «n'est pas un métier pour les anges», il resterait d'abord à démontrer l'angélisme foncier de nos compagnes. Il faudrait ensuite bien constater que la politique est une activité comme les autres. Elle est d'abord

Le même jour, on apprend qu'un comité d'action contre la politisation de la femme a été créé dans le canton d'Argovie. Le député Jakob Huessy en est le président. «Il faut absolument s'opposer au suffrage féminin, car la place de la femme est au foyer, près de ses enfants», estime-t-il. «Mais c'est surtout par les effets politiques de l'introduction du suffrage féminin que M. Huessy est préoccupé: il affirme qu'un glissement à gauche menacerait alors notre pays.»

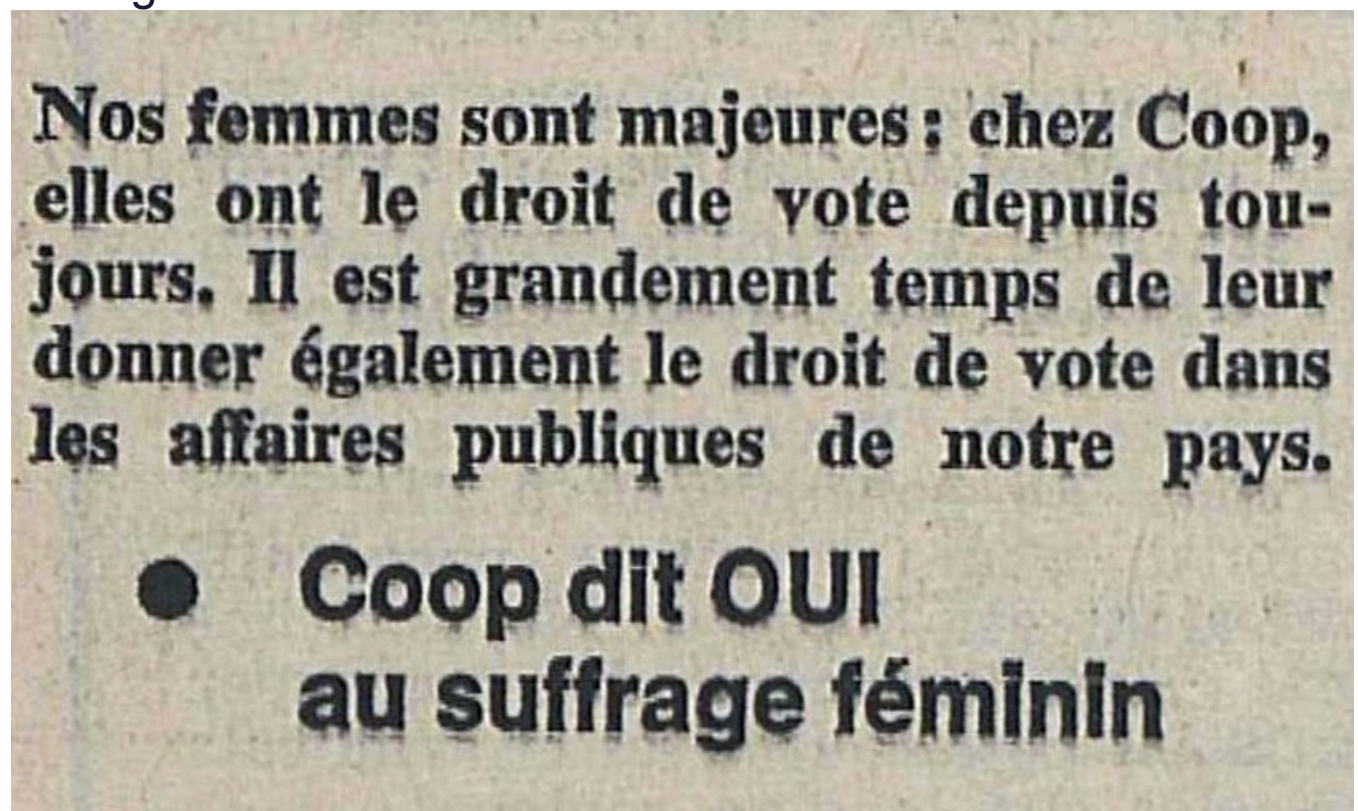
19 janvier

Ce jour-là: La section vaudoise du parti suisse du travail présente «Horizons féminins», une brochure qui se propose d'examiner la condition de la femme en Suisse et dans le canton de Vaud. Pour le POP, les problèmes féminins sont avant tout un problème de régime dont la solution définitive ne sera trouvée que dans le cadre d'une société socialiste. «C'est dire, conclut la brochure, que la lutte pour la libération de la

femme est inséparable de la lutte commune de tous les travailleurs, hommes et femmes, contre l'injustice et l'exploitation, pour la nouvelle société sans classes de demain.»

21 janvier

Dans la «FAL» : Dans une annonce, Coop s'engage à son tour dans la campagne: «Nos femmes sont majeures; chez Coop, elles ont le droit de vote depuis toujours, Il est grandement temps de leur donner également le droit de vote dans les affaires publiques de notre pays. Coop dit oui au suffrage féminin.»



23 janvier

Ce jour-là: au stand de Vernand, à Romanel, «après un échange de vues animé», les délégués du Parti libéral vaudois se prononcent à l'unanimité en faveur du droit de vote des femmes sur le plan fédéral.

24 janvier

Ce jour-là: la célébration du 173^e anniversaire de l'Indépendance vaudoise est l'occasion, dans de nombreux

villages, de lancer des appels en faveur du suffrage féminin.

25 janvier

Dans la «FAL» : Dans sa rubrique «Vous madame», la rédactrice Jacqueline Leyvraz écrit: «Dans moins d'un mois, le corps électoral fédéral se rendra aux urnes pour dire oui ou non à l'introduction du suffrage féminin. La votation de 1971 s'annonce sous de meilleurs auspices que celle de 1959 qui avait abouti à 66% de non, dix-neuf cantons refusant l'octroi des droits politiques aux femmes.

«Aujourd'hui, neuf cantons ont fait des femmes des citoyennes à part entière: Vaud, Neuchâtel, Genève, Bâle, Tessin, Valais, Lucerne et Zurich.»

»Mais la situation est différente. En 1959, aucun canton n'avait encore reconnu le droit de vote aux femmes, sauf çà et là un suffrage limité aux affaires ecclésiastiques et scolaires.

Aujourd'hui, neuf cantons ont fait des femmes des citoyennes à part entière: Vaud, Neuchâtel, Genève, Bâle, Tessin, Valais, Lucerne et Zurich. Fribourg a déjà pris une décision de principe que doit confirmer un second vote. Grisons, Obwald, Berne et Soleure autorisent leurs communes à introduire le suffrage féminin.

»À Berne, Mme Ruth Geiser a été élue à l'exécutif de la ville. Dans le Jura bernois, les Municipalités sont très ouvertes aux femmes. À Sachseln (OW), une femme gère les affaires sociales. À Coire, les femmes votent depuis deux ans. Nidwald, lors de la «Landsgemeinde» du printemps dernier, a décidé d'introduire le suffrage féminin pour les affaires communales. En Thurgovie et à Glaris, les femmes ont le droit de vote sur le plan communal en matières ecclésiastique,

scolaire et de prévoyance. Un bilan plein d'espoir... à condition que tous les partisans du suffrage féminin ne vendent pas la peau de l'ours et aillent voter.»



Le logo utilisé par la «Feuille» dans ses pages consacrées au suffrage féminin.

FAL

Le même jour, la «Feuille», parfois également appelée la «Julie», lance une opération «Portraits pour une campagne». Le rédacteur en chef Jean-Marie Vodoz la présente comme suit: «Il faut être obstinément abstentionniste (au masculin!) pour ignorer l'approche d'un grand scrutin fédéral: celui du 7 février 1971 sur le suffrage féminin. Les défenseurs de l'égalité civique entre les sexes ne cachent pas, ces jours, un peu d'inquiétude. En Suisse romande, leur cause paraît gagnante: raison, pour beaucoup d'électeurs, de ne pas aller voter. En Suisse allemande, l'issue de la bataille est plus incertaine: raison de craindre que l'une des deux majorités, celle des voix ou celle des cantons, ne fasse défaut.

«Nous tenterons d'évaluer plus précisément les chances d'un «oui». [...] Nous nous déclarerons résolument ses partisans.»

Jean-Marie Vodoz, rédacteur en chef de la «Feuille d'Avis de Lausanne»

»Nous tenterons, la semaine prochaine, d'évaluer plus précisément les chances d'un «oui». Nous publierons les arguments qui militent en sa faveur. Nous nous déclarerons résolument ses partisans. Et naturellement, nous donnerons aussi la parole à l'un de ses rares adversaires déclarés. Mais d'abord, nous nous sommes souvenus que «le statut de la femme dans la société» n'est pas qu'un thème abstrait pour variations déjà connues. Dans tous les autres pays occidentaux, «elle» a le droit de vote. «Elle» s'en est déjà servi pour infléchir une politique, ou pour atteindre un objectif précis. «Elle» n'a pas résolu — de loin — tous ses problèmes pour autant. Est-ce alors en vain qu'«elle» est devenue citoyenne à part entière? Certes non. Les injustices et les malentendus dont «elle» souffre encore prouvent que rien n'est inutile qui lui donnera de nouveaux moyens pour se faire entendre.

Il faut être obstinément abstentionniste (au masculin!) pour ignorer l'approche d'un



SUFFRAGE FÉMININ

grand scrutin fédéral: celui du 7 février 1971 sur le suffrage féminin.

Les défenseurs de l'égalité civique entre les sexes ne cachent pas, ces jours, un peu d'inquiétude. En Suisse romande, leur cause paraît gagnante: raison, pour beaucoup d'électeurs, de ne pas aller voter. En Suisse allemande, l'issue de la bataille est plus incertaine: raison de craindre que l'une des deux majorités, celle des voix ou celle des cantons, ne fasse défaut.

Nous tenterons, la semaine prochaine, d'évaluer plus précisément les chances d'un «oui». Nous publierons les arguments qui militent en sa faveur. Nous nous déclarerons résolument ses

partisans. Et naturellement, nous donnerons aussi la parole à l'un de ses rares adversaires déclarés.

Mais d'abord, nous nous sommes souvenus que «le statut de la femme dans la société» n'est pas qu'un thème abstrait pour variations déjà connues. Dans tous les autres pays occidentaux, «elle» a le droit de vote. «Elle» s'en est déjà servi pour infléchir une politique, ou pour atteindre un objectif précis. «Elle» n'a pas résolu — de loin — tous ses problèmes pour autant. Est-ce alors en vain qu'«elle» est devenue citoyenne à part entière? Certes non. Les injustices et les malentendus dont «elle» souffre encore

prouvent que rien n'est inutile qui lui donnera de nouveaux moyens pour se faire entendre.

Et puisqu'on juge mieux les problèmes et les imperfections d'autrui, nous accrochons, à l'entrée de cette campagne, une série d'eaux-fortes: les Américaines — aujourd'hui même — par Bertil Galland; puis, par Bernard Bellwald (Paris), les Françaises; par Bernard Feller (Londres), les Anglaises; par Giovanna Abreu (Rome), les Italiennes; par Jean Leduc (Bonn), les Allemandes. Alors, seulement, nous nous rapprocherons. Georges Plomb (Berne) prendra la température des derniers «cantons sans citoyennes». A Lausanne, enfin, Jacqueline

PORTRAITS POUR UNE CAMPAGNE

Leyvraz donnera la parole, dans une discussion très libre, à des jeunes gens et des jeunes filles. Les faits rassemblés, nous pourrions conclure.

Sans «féminisme» de fanfare; mais par la simple constatation que ni dans notre société ni dans nos mœurs la femme n'a complètement arraché, ou reçu, la place qui lui revient.

J.-M. V.

»Et puisqu'on juge mieux les problèmes et les imperfections d'autrui, nous accrochons, à l'entrée de cette campagne, une série d'eaux-fortes: les Américaines — aujourd'hui même — par Bertil Galland; puis, par Bernard Bellwald (Paris), les Françaises; par Bernard Feller (Londres), les Anglaises; par Giovanna Abreu (Rome), les Italiennes; par Jean Leduc (Bonn), les Allemandes. Alors, seulement, nous nous rapprocherons. Georges Plomb (Berne) prendra la température des derniers «cantons sans citoyennes». À Lausanne, enfin, Jacqueline Leyvraz donnera la parole, dans une discussion très libre, à des jeunes gens et des jeunes filles. Les faits rassemblés, nous pourrions conclure. Sans «féminisme» de fanfare; mais par la simple constatation que ni dans notre société ni dans nos mœurs la femme n'a complètement arraché, ou reçu, la place qui lui revient.»

Dans le premier reportage, intitulé «États-Unis, la bataille de la femme-objet», Bertil Galland raconte comment l'industrie américaine maintient la femme dans les clichés enfants-cuisine: «Traiter la femme avec plus de mépris, c'est impossible. Et l'on imagine aisément l'humeur de toutes les Américaines dotées d'un minimum de personnalité et d'intelligence devant l'univers poupin où l'industrie et le business cherchent à les enfermer. Révoltant? La révolte, en effet, a éclaté.

Le combat des femmes américaines n'est plus politique. Le droit de vote, elles l'ont obtenu en 1920 (*ndlr: d'abord seulement les femmes blanches. Pour les Afro-Américaines et*

femmes issues d'autres minorités, ce sera 1965). La revendication est morale, sociale, sexuelle, professionnelle. Les suffragettes des années 70 dressent des panneaux où elles ont écrit: «Le rêve américain est pour hommes seuls». La publicité, la société et l'égoïsme goulu des hommes ont opprimé la femme, ils l'ont ravalée à la condition d'une chose bonne à regarder, à serrer dans ses bras, à rejeter sur le divan du living lorsque, les sens apaisés et la panse pleine, le mâle retourne à son intéressant travail.

«Sexiste!» C'est une nouvelle insulte, qui sonne aux États-Unis comme «raciste!» Le sexiste, c'est vous, Monsieur, allons, allons, ne vous cachez pas, on l'a vu votre regard, votre manière de jauger la fille, votre appétit méprisant. L'Américaine en révolte ne veut plus être un objet.»

26 janvier

Dans la «FAL» : On se penche sur la situation de la femme en Italie, où elle possède le droit de vote sur le plan national depuis 1945. «Dans les milieux féministes italiens, on n'hésite pas à affirmer que, dans la Péninsule, le sort de la femme rappelle celui des Noirs aux États-Unis», écrit sa correspondante à Rome, Giovanna Abreu, qui donne différents exemples de discrimination en matière d'emploi, de justice ou de salaire. Elle relève cependant que «la femme italienne pèse pourtant d'un plus grand poids dans la société de la Péninsule que la femme suisse chez elle. Elle le doit plus à l'antique tradition des matrones romaines, toujours écoutées de leurs fils et souvent de leur mari, qu'à son bulletin de vote».

27 janvier

Dans la «FAL» : Place aux Françaises, qui elles votent depuis 1945. Elles sont très courtisées par les politiques, car «ce sont les électrices françaises, plus nombreuses (53%) que les électeurs, qui ont assuré au général de Gaulle sa victoire au second tour des présidentielles en 1965», relève Bernard Bellwald, correspondant à Paris. François Mitterrand,

«challenger» du général, l'avait pressenti. C'est ainsi qu'il fut le premier à mettre un argument «féministe» à son programme électoral: la liberté de la contraception. «Depuis, tous les candidats ont ajouté un chapitre pour les femmes à leur programme; le plus souvent, ils promettent des crèches et des garderies, puisque 1000 mères françaises qui travaillent ne disposent aujourd'hui que de huitante places où mettre leurs bébés.»

Ce jour-là: répondant à une question du conseiller national radical vaudois Jean-Jacques Cevey, le Conseil fédéral déclare qu'étant favorable à l'institution du suffrage féminin, il fera activement campagne en faveur du oui le 7 février.

28 janvier

Dans la «FAL» : En République fédérale d'Allemagne aussi, les femmes sont plus nombreuses (52,5%) que les hommes. Elles votent depuis 1918 et seraient donc à même de faire pencher la balance. Reste que «d'après les statistiques officielles du Land de Bavière, le salaire moyen des employés femmes est inférieur de 35% au salaire moyen des employés masculins», écrit Jean Leduc, à Bonn.

Mais, à l'en croire, les Allemandes seraient résignées: «C'est d'ailleurs là que réside le plus grave obstacle à une réelle égalité entre les sexes: une résignation faite en partie d'ignorance et d'abdication chez les intéressées elles-mêmes. Et à la fin de l'année dernière, une enquête démographique, ordonnée par le Ministère fédéral du travail, a révélé que 75% des Allemandes considèrent que la situation de femme mariée est la plus enviable; 2%, celle de femme célibataire; et tremblez, Messieurs! – 11% celle de veuve...»

Ce jour-là: dans son message aux Chambres à propos du suffrage féminin, le Conseil fédéral énumère une centaine d'États qui l'on introduit. Et cite les sept qui ne le connaissent pas encore: le Yémen, la Jordanie, le Koweït, le Liechtenstein, le Nigeria (région septentrionale), l'Arabie saoudite et la

Suisse.

29 janvier

«Non seulement, les Anglaises ont le droit de vote, mais certaines font des carrières politiques brillantes. Mme Margaret Thatcher est ministre de l'Éducation.»

Bernard Feller, correspondant à Londres de la FAL

Dans la «FAL» : À Londres, Bernard Feller constate que «le degré d'égalité dont jouissent les Anglaises étonne l'observateur étranger. Non seulement, elles ont le droit de vote (*ndlr: depuis 1918*), mais certaines font des carrières politiques brillantes. Mme Margaret Thatcher est ministre de l'Éducation. [...] Mme Barbara Castle, un des meilleurs orateurs britanniques» a été ministre de l'Emploi et «passait pour avoir de sérieuses chances d'être un jour la première femme première ministre. Gare à celui qui oserait se moquer de ces dames! Plus d'un député en a fait l'expérience cuisante». Le correspondant de la «FAL» précise: «Ce n'est certes pas que son statut social ne présente aucun défaut. Le parlement ne compte que 26 femmes sur un total de 630 députés: les candidats ne manquent pas, mais les partis locaux préfèrent les hommes.»

Dans le cahier vaudois de la même édition, la «Feuille» est allée à la rencontre de huit femmes et hommes du canton, afin de leur demander leurs sentiments à propos de cette votation. Les avis sont optimistes quant à la victoire du oui. Cependant, Mme Yvette Delessert, conseillère communale à Moudon, dit rencontrer «davantage de réticences chez les femmes que chez les hommes» de son entourage. «Je crois donc pouvoir

affirmer que le suffrage féminin est un sujet qui n'est pas encore mûr chez nous. Je ne saurais me montrer trop optimiste quant aux résultats des prochaines votations.» Au contraire de Mme Mireille Wahlen, de Gland: «À la campagne, les esprits ont beaucoup évolué au cours de la dernière décennie. Dans mon entourage, je ne connais personne qui soit réellement opposé au suffrage féminin. En ce qui me concerne, je me sens un peu humiliée de ne pas avoir le droit de voter sur le plan fédéral, car j'accomplis fidèlement mon devoir de citoyenne lorsque j'ai la possibilité de le faire.»

René Agassis, député d'Essert-sous-Champvent, témoigne de cette évolution dans le canton, où les femmes votent sur les plans communal et cantonal depuis 1959: «Je suis entièrement acquis à l'idée d'introduire le suffrage féminin sur le plan fédéral, même s'il y a douze ans je l'étais légèrement moins. Aujourd'hui, cela ne fait aucun doute, il est absolument nécessaire que la femme participe à la vie politique. Je ne vois donc plus aucune raison de lui refuser l'égalité civique. À la campagne, l'évolution a été considérable ces dernières années. Dans mon village, les femmes participent pleinement à la vie politique. Elles sont conscientes qu'il y va aussi de leur avenir de paysannes.»

30 janvier

Dans la «FAL» : le quotidien ouvre ses colonnes à Markus Herzig, président du Mouvement fédéral contre le suffrage féminin. Il écrit: «C'est parce que nous, qui sommes adversaires du projet, nous respectons l'inégalité qui existe entre l'homme et la femme et que nous considérons — nous fondant sur des constatations faites dans des pays où la femme a obtenu les droits civiques — que les différences qui séparent les deux sexes sont importantes, que nous nous opposons absolument et par principe à la thèse dangereuse de l'égalité des droits sur le plan politique. Si l'on place la femme, dans la société et dans l'État, sur un pied d'égalité absolue

avec l'homme, on lui donne par là des droits, mais aussi des devoirs qui aboutiront finalement pour elle à une injustice. Elle serait ainsi entraînée à lutter dans tous les domaines de l'existence. Elle devrait s'imposer aux côtés des hommes aux mêmes conditions que lui, mais avec des dons naturels qui ne sont pas les mêmes.»

Dans son billet hebdomadaire, le syndic de Lausanne Georges-André Chevallaz, ce jour-là, feint de poser la question: «Pourquoi accorder aux femmes un droit de vote auquel elles tiennent si peu et dont elles usent avec tiédeur dans nos cantons et dans nos communes? Va-t-on céder à la réquisition d'une petite minorité de suffragettes actives, alors que la majorité est indifférente, réservée, en tout cas pas passionnée?»

Il connaît la réponse: les femmes fréquentent certes un peu moins les bureaux de vote que les hommes, mais, «pas plus que pour les hommes, l'abstention, la réserve d'un trop grand nombre de femmes à l'égard des votations et des élections ne met en cause le droit de voter de celles qui estiment pouvoir et devoir participer au débat et à la décision.»

«Sans doute la femme n'a-t-elle pas au même degré que l'homme la vocation de l'engagement politique.»

Georges-André Chevallaz, syndic de Lausanne

Il poursuit: «Sans doute – on le constate largement dans les pays qui pratiquent depuis longtemps le suffrage féminin – la femme n'a-t-elle pas au même degré que l'homme la vocation de l'engagement politique. [...] Cela rend d'autant plus estimables les femmes, peu nombreuses, qui s'y engagent et qui apportent à nos conseils des avis, discrets sans doute, mais réfléchis, en général plus de bon sens que d'esprit partisan, une conscience de leurs responsabilités pour le

moins égale à celle des hommes. Cela vaut bien qu'on leur reconnaisse, à elles, mais aussi à leurs sœurs moins engagées, le droit d'élire et de voter dans les affaires fédérales.»



Les Vaudoises ont été nombreuses à participer aux suffrages cantonaux depuis 1959.

ASL

Ce 30 janvier toujours, Louis Polla, de la rubrique Politique lausannois, rappelle quelques faits historiques soulignant la «responsabilité des Lausannois» lors de la votation de 1959 sur le suffrage féminin: «Avec une participation de 50%, le corps électoral lausannois s'était non seulement déclaré favorable à l'institution du suffrage féminin en matière fédérale (par 10'837 oui contre 5999 non) et acquis aux droits politiques de la femme en matière cantonale (par 11'150 oui contre 5863 non), mais il pouvait se vanter d'avoir joué un rôle décisif. Le chef-lieu vaudois avait fait pencher la balance du côté des oui. En effet, le canton avait donné 33'648 oui contre 30'293 non, donc une majorité acceptante de quelque 3000 voix. Or

Lausanne, par son résultat disposait d'une réserve impressionnante de oui. Sans Lausanne, les droits politiques n'étaient pas conférés à la femme dans le canton.»

«Le droit de vote n'est pas tout. Il est un aspect, plutôt une amorce de l'évolution générale.»

Janine Resplendino, gymnasienne

Enfin, dans la dernière page de cette «Julie» d'un 30 janvier décidément très féministe, Jacqueline Leyvraz est allée à la rencontre de jeunes gens qu'elle a fait débattre. La gymnasienne Janine Resplendino (*ndlr: future militante d'Ensemble à Gauche, présidente du Conseil communal de Lausanne en 2012-2013, décédée en 2017*) n'y va pas par quatre chemins: «Le droit de vote n'est pas tout. Il est un aspect, plutôt une amorce de l'évolution générale. Celle-ci est en cours. Elle est irréversible, elle ne peut qu'entraîner celle de la société. Les filles de mon âge, si elles souhaitent toujours ardemment se marier et avoir des enfants, ne veulent pas moins avoir un métier en main, le pratiquer et être indépendantes comme les garçons et par rapport à eux.» Et quand l'étudiant en droit Jacques Buchet avance «On peut avoir des droits politiques et rester au foyer», Dominique Moyard rétorque: «Non, si c'est, comme nos mères, jeter directement à la corbeille à papier tout ce qui, par exemple, a trait aux votations, tracts, brochures, etc. parce que ce n'est pas pour les femmes... Effarant!»

1

er

février

Dans la «FAL» : «Regardez bien le nord-est de la Suisse», écrit Georges Plomb. «Extrayez-en le plus délicatement du monde Zurich-le-colosse. Vous obtenez la Suisse

antiféministe. Les neuf cantons irréductibles. Les voici, dans le sens du mouvement des aiguilles de la montre: Schaffhouse, Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell (les deux Rhodes), Glaris, Uri, Schwytz, Zoug, Argovie.»

Il en détache les «irréductibles de bonne volonté»: «À Schaffhouse, à Saint-Gall, dans les deux Rhodes d'Appenzell, les partisans de l'égalité se sont néanmoins cassé les dents avec une belle régularité. Par deux fois, le peuple schaffhousois refusait un projet «global», valable pour le canton et les communes (1967 et 1969). Le peuple saint-gallois et la «Landsgemeinde» des Rhodes-Extérieures d'Appenzell réservaient le même sort à une proposition plus modeste, donnant aux communes la possibilité d'instituer l'égalité (1970). La «Landsgemeinde» des Rhodes-Intérieures rejetait un texte moins ambitieux encore, puisqu'il ne tendait qu'à permettre aux femmes de s'occuper de l'école et de la paroisse dans les communes qui l'auraient bien voulu (1969 et 1970). Glaris et Thurgovie — eux au moins — ont fait un quart de pas en contraignant toutes les communes à offrir aux femmes un droit de regard: dans les affaires de l'assistance, de l'école et de la paroisse pour le premier (1967), dans celles de la seule école pour le second (1969). C'est évidemment très peu. Un sucre.»

«Nous avons bien assez de problèmes à résoudre à la maison. Et bien assez d'influence... Ce ne sont pas des femmes politiques qui nous manquent aujourd'hui. Ce sont des mères. J'ai trois enfants et je sais de quoi je

parle.»

Marta Uhlmann, membre de l'Alliance des Thurgoviennes contre le suffrage féminin

Le correspondant à Berne de la «Feuille» a découvert des femmes opposées au suffrage féminin, et qui le disent. En Argovie, Verena Keller, docteur en droit, affirme: «L'exemple de nations où le suffrage féminin est institué depuis longtemps, l'irruption de mouvements féministes extrémistes aux États-Unis et ailleurs témoignent d'un échec. Au total, l'expérience n'a eu qu'une seule conséquence: l'accélération de la désintégration de la famille.»

En Thurgovie, Marta Uhlmann, épouse de l'instituteur de son village, est membre de l'Alliance des Thurgoviennes contre le suffrage féminin: «Nous avons bien assez de problèmes à résoudre à la maison. Et bien assez d'influence... Vous savez, je m'intéresse depuis toujours aux questions politiques.

Pendant la guerre, j'appartins au service complémentaire féminin. Mais ce ne sont pas des femmes politiques qui nous manquent aujourd'hui. Ce sont des mères. J'ai trois enfants et je sais de quoi je parle.»

Dans une annonce, le Parti socialiste vaudois rappelle que les socialistes disent «Depuis toujours oui au suffrage féminin».

Ainsi, en 1959, «les socialistes vaudois présentent Mlle Mauricette Cachemaille au Conseil communal de Moudon.

Assermentée le 20 mai 1959, elle devient la première conseillère communale de Suisse.»

[Afficher plus](#)

DEPUIS TOUJOURS OUI AU SUFFRAGE FÉMININ

1862 Victor Hugo, dans « Les Misérables » écrit : « Aux droits de l'homme proclamés par la Révolution Française, les socialistes ajoutaient le **droit de la femme** et le droit de l'enfant ».

1910 Plusieurs Suissesses participent à la deuxième **Conférence internationale** des femmes socialistes. Pour revendiquer leurs droits politiques, elles créent le « Jour de la Femme ».

1912 Entrée des femmes au **Comité central** du PSS, plus de 60 ans avant leur accession aux droits politiques.

1912 Karl Moos, député socialiste au Grand Conseil de Berne, dépose une **motion** en faveur du suffrage féminin.

1917 A la suite de cette motion, les femmes obtiennent le droit de vote dans les **affaires scolaires**, celles de la santé et de la jeunesse.

1917 **Anton Suter**, député socialiste de Lausanne, dépose une **motion** en faveur du suffrage féminin. Après un **débat épique**, elle est repoussée par le Grand Conseil.

1918 Le **leader socialiste zurichois Greulich**, appuyé par 11 cosignataires du même parti dépose une **motion** identique que le Conseil fédéral accepte pour étude et rapport.

1918 Lors de la grève générale, les socialistes du Comité d'Olten, inscrivent au point deux de leur **manifeste**, le suffrage féminin.

1924 Le futur Conseiller d'Etat socialiste Arthur Maret demande pour les femmes le droit de vote en **matière de prud'hommes**. La motion est acceptée et les Vaudoises font dès lors partie des prud'hommes.

1929 Une **pétition** réunissant 249 237 signatures dont 170 397 provenant des femmes elles-mêmes est adressée au Conseil fédéral qui la met dans ses tiroirs.

1935 Le programme du Parti socialiste suisse des 26 et 27 janvier 1935 se prononce à nouveau pour l'**égalité politique** des femmes.

1959 Les socialistes participent activement à une campagne couronnée de **succès** sur le plan vaudois.

1959 Les socialistes vaudois présentent Mlle Mauricette Cachemaille au Conseil communal de Moudon. Assermentée le 20 mai 1959, elle devient la **première conseillère communale de Suisse**.

Ce jour-là: à la salle des XXII-Cantons de la gare de Lausanne, le conseiller fédéral Pierre Graber et le vice-président du gouvernement vaudois, Edouard Debétaz, ont répondu à l'invitation de l'Association suisse pour le suffrage féminin. En compagnie de Gertrude Girard-Montet, à l'occasion du douzième anniversaire de l'octroi du droit de vote aux Vaudoises, ils rappellent l'histoire de la lutte des femmes et souhaitent que le week-end qui suivra verra la fin des préjugés.



Pierre Graber, Gertrude Girard-Montet et Edouard Debétaz à la salle des XII-Cantons de la gare de Lausanne, le 1^{er} février 1971.

ASL

2 février

Dans la «FAL» : «Les Israéliens s'interrogent sur la popularité de leurs dirigeants. Selon un sondage publié hier, le premier ministre, Mme Golda Meir, a été consacré hier... «homme de l'année». Mme Meir a obtenu 31% des suffrages,

contre 22% au général Moshe Dayan.»

«Mais moins il est sûr de sa virilité, plus [l'homme] essaie de se protéger contre la femme. De l'écraser comme il fut lui-même dominé par elle.»

Christophe Baroni, psychanalyste

«Les hommes ont-ils peur des femmes?» se demande la «Julie». Son rédacteur en chef Jean-Marie Vodoz est allé chercher une réponse chez le psy nyonnais Christophe Baroni... et son épouse: «Reconnaissons qu'il existe chez le mâle une vieille peur du matriarcat. Rien ne l'explique rationnellement. Mais la cause psychologique en est connue. Toute vie humaine commence bel et bien sous le règne, dans la dépendance la plus totale, de la mère. [Le psychiatre autrichien Edmund] Bergler, qui travaille maintenant aux États-Unis, parle de la «géante de la nursery». Cet être physiquement immense, et tout-puissant, que découvre le petit bébé... Plus tard, un garçon voudrait inconsciemment devenir lui-même aussi fort, aussi grand, aussi formidable que l'ancienne «géante». Il n'y parviendra naturellement jamais: d'abord, il ne peut pas être mère; ensuite, à mesure qu'il grandit, les adultes rapetissent. Mais moins il est sûr de sa virilité, plus il essaie de se protéger contre la femme. De l'écraser comme il fut lui-même dominé par elle.»

«Nous réclamons le suffrage pour la femme, afin qu'elle obtienne enfin justice. [...] La justice réclame pour elle une

part égale à la nôtre dans l'arrangement de la société.»

Charles Secrétan, philosophe vaudois (1815-1895)

En page vaudoise, Jean-Pierre Chuard rappelle: «Nous réclamons le suffrage pour la femme, afin qu'elle obtienne enfin justice. [...] La justice réclame pour elle une part égale à la nôtre dans l'arrangement de la société.» Ces deux phrases ont été écrites en 1886 par un pionnier du suffrage féminin, un pionnier qui n'avait rien d'un révolutionnaire: le philosophe vaudois Charles Secrétan. Reconnaissons-le d'emblée: la cause du suffrage féminin a fait, dans le canton de Vaud – mais hélas! pas dans l'ensemble de la Confédération – des progrès spectaculaires depuis la fin du XIX^e siècle. Des progrès spectaculaires, mais qui ne furent pas particulièrement rapides... Il a fallu revenir plusieurs fois à la charge, taper toujours sur le même clou pour qu'enfin l'égalité politique entre Vaudoises et Vaudois soit reconnue, il y a de cela douze ans.» Il conclut: «Au bénéfice d'une expérience de douze ans de suffrage féminin, les Vaudois portent une double responsabilité dans la votation de samedi et dimanche prochains. La première est de se rendre nombreux aux urnes pour confirmer leur décision de 1959. La seconde est de contribuer, par le poids de leur appui, à faire triompher une cause dont ils ont été les premiers à saisir la légitimité.»

Ce jour-là: la TV romande propose dès 18 h 55 une soirée «vote des femmes». Elle comprend l'exposé des arguments du oui et du non, puis, lors du Téléjournal, la présentation des résultats d'un sondage commandé par la Télévision suisse. Dès 20 h 25 un débat sur la situation de la femme en Suisse... qui n'en est pas vraiment un, puisque aucun opposant romand au suffrage féminin ne s'est manifesté!

3 février

«Le citoyen montrera qu'il est

conscient de la nécessité de faire appel à toutes les forces de notre peuple.»

Paul Chaudet, ancien Conseil fédéral

Dans la «FAL» : Un sondage national fait apparaître que «les partisans sont toujours les plus nombreux: 72%. Vingt et un pour cent des personnes interrogées sont contre, et 7% n'ont pas d'opinion. [...] Avec 81% de partisans, la Suisse romande est beaucoup plus catégorique que la Suisse italienne (72%) et que la Suisse alémanique (69%)».

Le quotidien vaudois accueille un «peuple» de poids en la personne de Paul Chaudet. Pour l'ancien conseiller fédéral radical vaudois, «la décision de notre peuple sera un test de cette maturité politique qui nous est si nécessaire pour résister aux entraînements de courants passionnels. En assurant à la femme la position qui lui revient dans le cadre de nos institutions politiques, le citoyen montrera qu'il est conscient de la nécessité de faire appel à toutes les forces de notre peuple.»

4 février

«La bataille n'est pas gagnée.»

Georges Plomb, correspondant à Berne de la «Feuille d'Avis de Lausanne»

Dans la «FAL» : À trois jours de la date fatidique, le correspondant à Berne Georges Plomb tire la sonnette d'alarme: «Les Romands ont tort. La bataille «fédérale» du suffrage féminin n'est pas gagnée.» Il liste les forces en présence: «Neuf cantons «sûrs», qui connaissent l'égalité intégrale pour les affaires du canton et de la commune: Vaud, Neuchâtel, Genève, Fribourg (en principe), Valais, Tessin, Bâle (Ville et Campagne), Lucerne, Zurich. Quatre cantons incertains, qui se sont bornés à autoriser leurs communes à établir l'égalité chez elles: Grisons, Berne, Soleure, Unterwald

(à Nidwald, les communes sont obligées). Neuf cantons irréductibles. L'égalité y est simplement inconnue aux deux niveaux, cantonal et communal: Schaffhouse, Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell (les deux Rhodes), Glaris, Uri, Schwytz, Zoug, Argovie. Seuls Glaris et Thurgovie ont accordé aux femmes des droits limités.»

D'où ses craintes: «Le risque de rejet n'est pas mince. Les cantons «irréductibles» votent bien – c'est-à-dire beaucoup – et leurs contingents de voix sont parfaitement capables de renverser des résultats favorables. Dans l'autre camp, en revanche, les électeurs font d'ordinaire preuve de la plus coupable négligence: Suisse romande, Tessin et Bâle sont les régions les plus abstentionnistes du pays.»

Dans une claire prise de position, le directeur politique de la «Feuille», Pierre Cordey, souligne encore: «Ce n'est pas sur le plan politique que les adversaires, si remarquablement discrets, du suffrage féminin mettent maintenant l'accent. Les dangers qu'ils évoquent sont d'une autre espèce: sociaux, économiques, familiaux, voire moraux! Ce ne sont que fantasmes, et l'expérience le prouve, l'expérience de notre canton comme celle des cantons romands ou confédérés déjà ralliés: là encore, le suffrage féminin n'a pas eu le moindre effet néfaste, ou simplement contestable.»

5 février

«Toute cette affaire n'est pas encore mûre.»

Ce jour-là: Dans le canton d'Uri est lancée une initiative visant à priver les femmes du droit de vote aux élections cantonales, même si le suffrage féminin est accordé sur le plan fédéral. Pourquoi cette initiative? Selon les responsables, «toute cette affaire n'est pas encore mûre».

Un ancien député argovien, Arnold Widmer, dépose une plainte de droit public devant le Tribunal fédéral de Lausanne à propos de la votation sur l'introduction du suffrage féminin

dans le canton d'Argovie. Selon lui, «il est inadmissible de devoir se prononcer en une seule fois sur l'introduction du suffrage féminin sur les plans cantonal et communal. Les citoyens, pour lui, devraient pouvoir se prononcer séparément et donner deux réponses, afin d'éviter une atteinte à l'autonomie communale.»

6 février

Dans la «FAL» : Par une annonce d'un tiers de page (au-dessus d'une pub pour un produit promettant la fin des «bourelets disgracieux»), la chaîne de magasins Denner prend à son tour position. Sa mascotte «Denni» l'affirme: il «dira OUI au suffrage féminin. Parce qu'il l'a toujours dit et parce que cela est raisonnable. Celui qui écoute sa femme pour ce qui lui tient le plus à cœur – sa famille et sa vie privée – ne l'écouterait-il pas lorsqu'il s'agit de l'État et de notre vie à tous? – Denni estime que ce serait là pure folie!»

1/6271

«Cas spécial de la Suisse» = «Cas spécial de la femme»?

C'est faire preuve de force que d'accorder aux autres les mêmes libertés et les mêmes droits que l'on a conquis pour soi. A la fin de la semaine, les hommes de notre pays auront l'occasion de faire preuve de leur force ... en votant OUI pour le suffrage féminin sur le plan fédéral, qui ouvre la voie à un droit égal pour tous les Suisses et Suissesses. Chaque citoyen devra à vrai dire prendre lui-même sa décision face à la question: suis-je prêt à accepter à mes côtés une femme égale en droit? Suis-je disposé à considérer comme majeures ma mère, ma femme, ma fille et ma collègue de travail? Ou au contraire est-ce que j'entends dénier à celle qui m'a éduqué le droit de se prononcer sur les affaires publiques? Refuserai-je le droit de vote hors de la maison à celle que j'ai choisie pour construire en commun notre vie? Empêcherai-je ma fille de participer activement à la mise sur pied d'un monde meilleur? Vai-je traiter en inférieure telle

collègue qui accomplit aussi bien que moi sa tâche dans la vie professionnelle? Les adversaires du suffrage féminin parlent volontiers d'un «cas spécial de la Suisse», dont la mosaïque politique pourrait se trouver décolorée si la femme obtenait le droit de vote sur le plan fédéral. Ils croient devoir «protéger» la femme des devoirs qui sont ceux du citoyen. C'est oublier que la dignité humaine exige que l'on accorde à chacun les mêmes droits. Or un droit implique toujours aussi un devoir. Délaisser quelqu'un d'un devoir, c'est lui enlever le droit d'accomplir son devoir, et par conséquent en faire un inférieur. Pouvons-nous nous permettre de priver la femme du droit d'accomplir son devoir? Voulons-nous en faire un inférieur? Non. Lorsqu'il s'agit de dignité humaine, il n'y a pas de «cas spécial de la Suisse» qui tiennent ... et il ne doit plus y avoir de «cas spécial de la femme».

Denni
dira OUI au suffrage féminin. Parce qu'il l'a toujours dit et parce que cela est raisonnable. Celui qui écoute sa femme pour ce qui lui tient le plus à cœur — sa famille et sa vie privée — ne l'écouterait-il pas lorsqu'il s'agit de l'Etat et de notre vie à tous? — Denni estime que ce serait là pure folie!

DENNER news

8 février

«L'Association suisse pour le suffrage féminin a atteint son objectif le 7 février 1971.»

Jacqueline Leyvraz, journaliste à la «FAL»

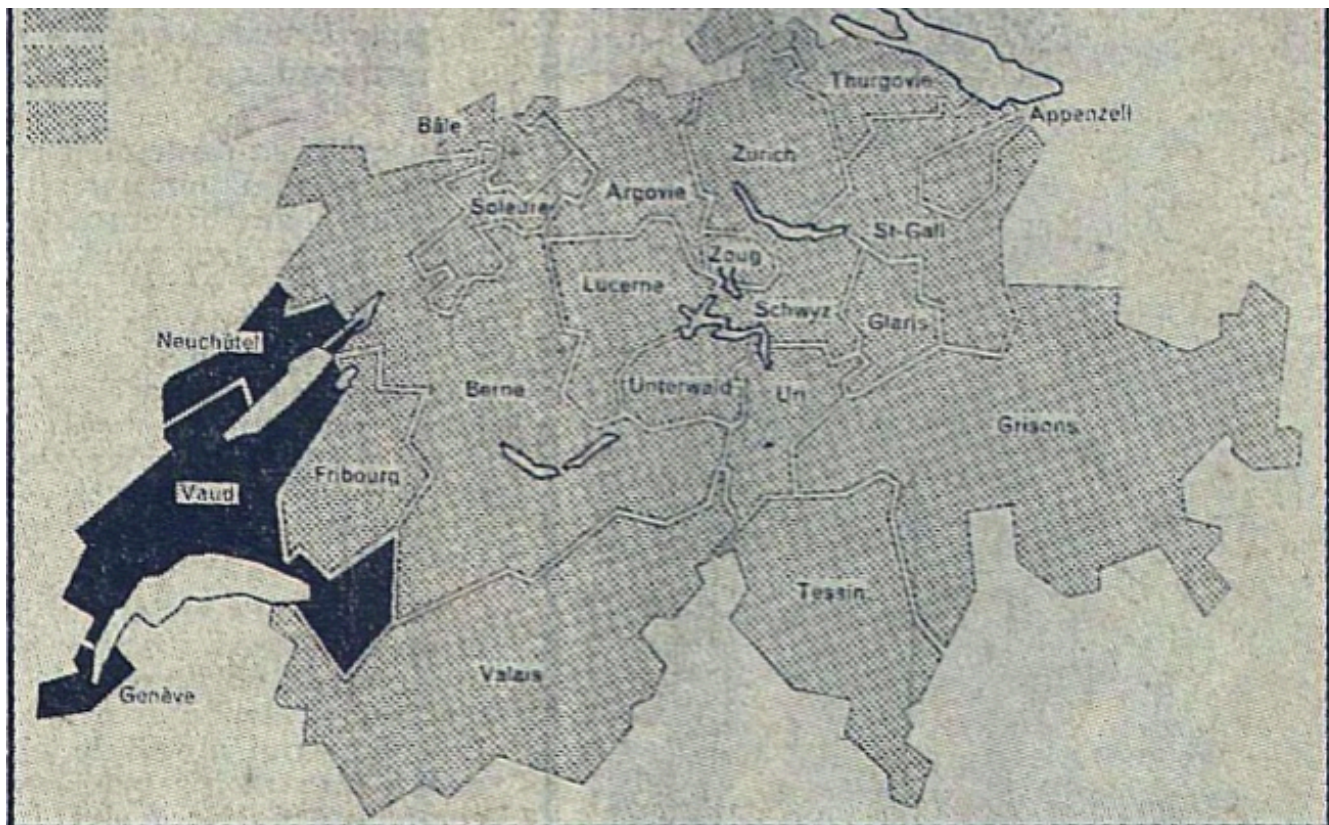


Photo publiée par la «Feuille» le 8 janvier 1971.

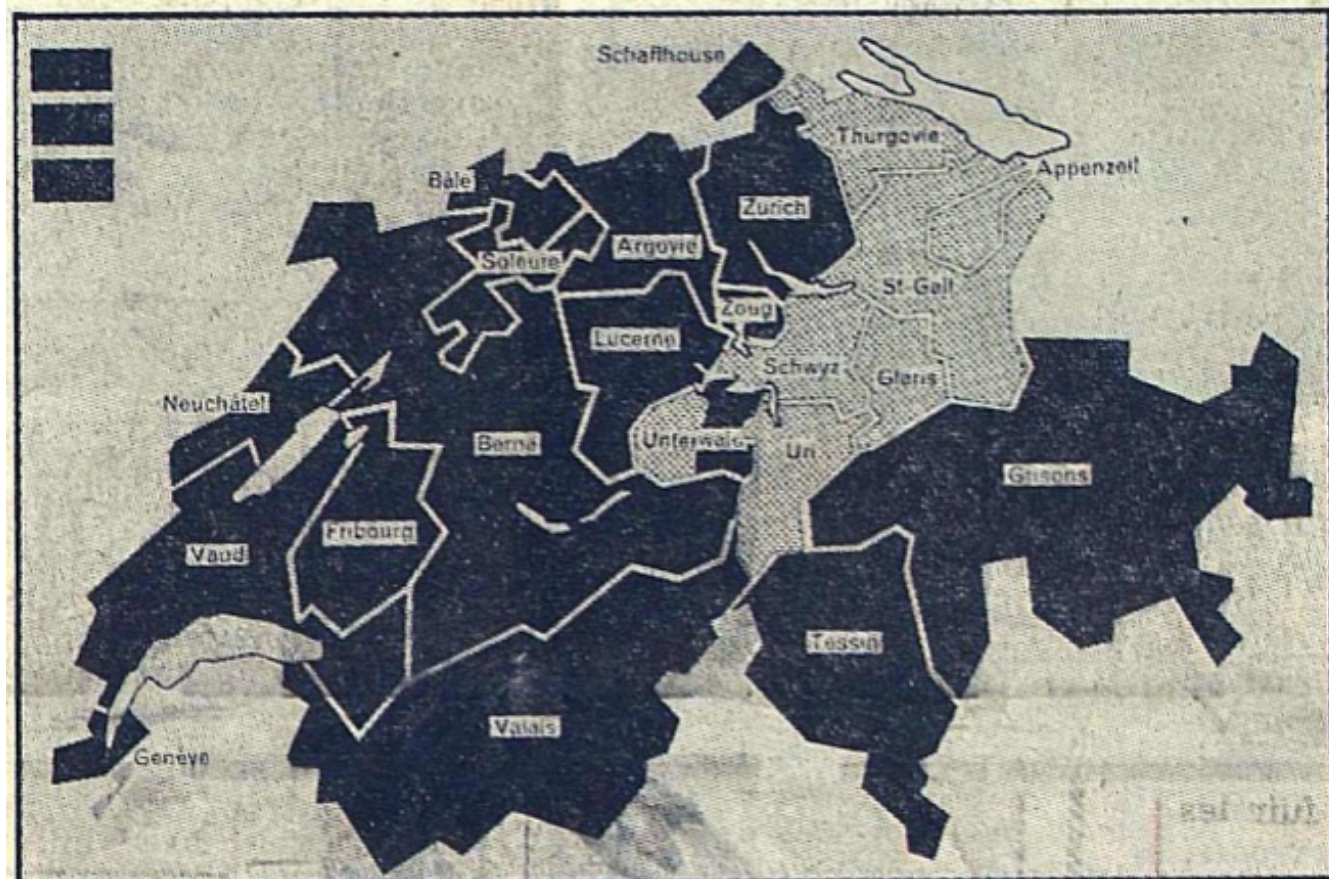
FAL

Dans la «FAL» : «Deux électeurs sur trois» ont accepté le

suffrage féminin fédéral. Dans le canton de Vaud, le score est sans appel: 55'849 oui pour 10'689 non. Seules six communes – Cremin, Oulens-sur-Lucens, Peyres-Possens, Chevroux, Mézery-sur-Donneloye et Rovray – ont voté non.



1959 : « non » par 654 939 voix contre 323 727 et par tous les cantons moins 3.



1971 : « oui » par 621 403 voix contre 323 596 et par 16 cantons et demi contre 6 et demi.

«Soixante ans de travail, de dévouement, de combat, de courage, d'abnégation, de volonté, d'obstination, de sacrifice, une vocation farouche de justice, une intelligence au combat, une patience, une diplomatie mille fois mise à l'épreuve, un féminisme où le mot femme a pris toute sa force et son ampleur: créée le 28 janvier 1909, l'Association suisse pour le suffrage féminin aura atteint son objectif le 7 février 1971», se réjouit Jacqueline Leyvraz dans sa rubrique «Vous madame». En une, la «Feuille» se projette déjà dans l'avenir: «Les femmes aux urnes le 5 juin». «Le 5 juin prochain, les citoyennes suisses voteront pour la première fois sur le plan fédéral — et, dans plusieurs cantons, pour la première fois tout court. C'est ce qu'ont décidé hier les citoyens. [...] Les deux moitiés enfin réunies du corps électoral devront se prononcer sur le nouveau régime des finances élaboré par M. Nello Celio, comme sur la protection de l'environnement.»

«Les Schwytzois, eux, ont dit non.»

«Les femmes suisses ont obtenu ce week-end les droits civiques fédéraux. 621'403 citoyens les leur ont accordés alors que l'on totalisait 323'596 opposants. Dix-sept États ont accepté la modification constitutionnelle. Cinq cantons et trois demi-cantons l'ont repoussée. Le bastion des irréductibles est formé de Saint-Gall, Thurgovie, Glaris, Schwytz, Uri, Obwald et des deux Appenzells. La participation au scrutin s'élève à 57%. Les Schaffhousois furent les plus nombreux aux urnes alors que seuls les Tessinois n'ont pas atteint la limite des 50%. Les plus fortes majorités acceptantes se trouvent comme prévu dans les cantons romands et à Bâle-Ville, où le total des «non» ne dépasse jamais le cap des 20%. D'autre part, quatre cantons ont accordé les droits civiques aux femmes en matière cantonale. Il s'agit de Zoug, Schaffhouse, Argovie et Fribourg. Les Schwytzois, eux, ont dit non, comme ils l'ont fait en matière fédérale.»

«Le Conseil fédéral se réjouit du résultat du scrutin», déclarait hier soir [le conseiller fédéral PDC obwaldien] Ludwig von Moos lors d'une conférence de presse. «Un grand pas a été franchi dans le sens d'un perfectionnement de nos institutions... Le gouvernement souhaite que la participation des femmes soit plus qu'une simple augmentation du nombre des votants.»

«Notre association va poursuivre ses efforts.»

Gertrude Girard-Montet, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin

La conclusion à Gertrude Girard-Montet, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, de La Tour-de-Peilz: «Sur le plan vaudois, je suis très fière du résultat. Pour moi, la «bonne» surprise de ce scrutin a été fournie par Argovie où se situaient plusieurs foyers antiféministes. En revanche, la déception est constituée par Obwald et Uri. Pour le reste, je vous avise d'ores et déjà que notre association va poursuivre ses efforts pour que le suffrage féminin soit adopté sur le plan cantonal dans les cantons et demi-cantons où il ne l'est pas encore.»



À Yverdon, des femmes ont remercié de manière originale les électeurs en leur offrant un verre de vin à la sortie du local de vote.

DR

Le chemin pour l'égalité civique a pris un siècle

Honte nationale ou particularisme helvétique? Chez nous, le chemin vers le droit de vote s'est hâté lentement.

Erwan Le Bec

Publié: 30.01.2021, 07h58



1928, Berne. La Société suisse pour le suffrage féminin manifeste son mécontentement avec un escargot montrant la lenteur de son chemin vers l'égalité des droits politiques. Pourtant, ce n'est pas un gastéropode qui traîne, mais bien une société tout entière, pas près de changer.

DR

Retrouvez ce week-end et toute la semaine notre dossier spécial sur les 50 ans du droit de vote des femmes en Suisse

C'est l'histoire d'une longue marche, d'une très longue marche, durant laquelle de trop nombreuses Suissesses ont un soir serré les dents, se disant que le temps finirait par leur donner raison.

Le combat, on le fait traditionnellement remonter à 1868, quand les Zurichoises échouèrent à obtenir le droit de vote lors de la révision de la constitution cantonale. La victoire? Peut-être ce fameux 7 février 1971, quand le suffrage féminin et le droit d'éligibilité en matière fédérale sont acceptés par 65,7% des votants: cent trois ans plus tard donc.

Concurrence ?

L'avocate radicale et suffragette Antoinette Quinche a été de celles qui ont serré les dents, mais aussi jeté un regard aussi lucide que possible sur ce qu'on appelait encore «un

problème». Au lendemain de l'échec vaudois de 1951 (ci-contre), elle décrivait à la Revue française de science politique une forme de convergence des oppositions: le conservatisme confessionnel, la crainte du vote féminin à gauche (ou à droite), ou la concurrence sur le marché du travail... Mais elle en voulait aussi à un effet retors de la démocratie suisse:



S.V.P. PAS DE POLITIQUE DANS NOS FOYERS

Votez NON

Comité Cantonal d'Action „Contre le Suffrage féminin.,

Plusieurs scrutins cantonaux échouent, comme ici en 1941. Les arguments opposés au suffrage féminin sont souvent les mêmes, mettant en avant la place de la femme dans le foyer.

Fontanet/Cabinet des Estampes Berne

«Les femmes se sont donc trouvées en face d'une tradition démocratique masculine très ancienne, et surtout en présence de constitutions écrites ne pouvant être modifiées que par un vote du peuple masculin. Nous croyons que cette malchance n'est arrivée qu'aux femmes suisses. Dans tous les autres pays d'Europe, il a suffi d'un vote du parlement pour que le suffrage féminin soit introduit.»

Creuset ouvrier

Reprenons depuis le début. D'abord essentiellement syndical, le mouvement féministe suisse se focalise longtemps sur la condition de vie autour des usines. Ce n'est qu'en 1893 que l'égalité politique devient un des buts de la Fédération suisse des ouvrières. Une revendication reprise en 1904 par le Parti socialiste suisse, pour qui le combat passe toutefois d'abord par le droit de vote dans les commissions scolaires ou celles des bonnes œuvres. Mais à la veille de la Grande guerre, le féminisme helvète éclate, entre les ouvrières, les pionnières bourgeoises ou les groupements catholiques: lutter contre le paupérisme et la prostitution ne va alors pas forcément de pair avec une lutte pour l'égalité des sexes.

Au sortir de 1918 et de la Grève générale, quand l'Europe tout entière découvre les suffragettes, la Suisse préfère soigner la paix dans les foyers, qui deviennent une priorité des grandes associations. Persuadé que l'impulsion viendra des Cantons, le mouvement pour le suffrage féminin décroche l'organisation de suffrages dans six cantons, surtout urbains. Refus sec. Tandis que deux motions au Parlement fédéral finissent dans un tiroir.

Conservatisme crasse

Le ton de l'entre-deux-guerres est au conservatisme, à tel point qu'un discours de Lady Astor à Genève provoque une levée de boucliers. «Nous sommes encore quelques-uns à vouloir que

la femme soit assise au foyer, «dévidant et filant», et songeant qu'on la trouve belle [...]. Comment la femme nous demeurera-t-elle aimable lorsqu'elle aura, même le plus congrûment du monde, disputé des mérites de tels ou tels candidats?» écrit un lecteur anonyme.

L'Association suisse pour le suffrage féminin dépose une pétition de 250'000 signatures à Berne, sans autre effet. Nous sommes en 1929, la bourse s'effondre, le rouge fait peur et le fascisme grimpe: la Suisse a d'autres priorités.

Les scrutins de l'immédiat après-guerre échouent un peu partout. Le Conseil fédéral juge un projet de révision national prématuré. L'Alliance féminine s'essouffle. Le ton est encore et toujours au conservatisme, en pleine guerre froide.

L'insurrection de 1957

Pourtant, en 1957, Berne commet une bourde. Tétanisé, quelques mois après la crise de Suez et l'insurrection de Budapest, le Conseil fédéral planche sur une «défense nationale totale» et soumet au vote une obligation pour les femmes de servir dans la protection civile. Servir sans droits? Pas question. Des femmes descendent dans la rue et le projet vacille. Pour le sauver, le Conseil fédéral promet un scrutin sur le suffrage féminin national, qui est agendé au 1er février 1959. Verdict? Refus des électeurs à 66,9%. La seule lueur d'espoir du jour est vaudoise, où une votation entérine de peu le suffrage féminin cantonal. Suivront Neuchâtel (1959), Genève (1960), puis Bâle-Ville (1966).

Des démarches juridiques au Tribunal (revendiquer que le nom «Suisse» implique aussi «Suisse»») continuent lentement, mais cette fois, le vent avait tourné.



La marche du 1er mars vise à faire changer d'avis le Conseil fédéral, qui cherche à adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme, avec des réserves sur l'égalité politique. En fait, la manifestation de 5000 personnes marque les esprits. C'est un tournant.

(KEystone/PHOTOPRESS-ARCHIV/Str)

À l'étranger, Mai 68 donne un nouvel élan au mouvement féministe. Le Mouvement de libération de la femme se répand depuis Zurich et le Tessin, appelant à des actions plus médiatiques et visibles. Le temps de ce qu'on appelait encore des «causeries» réservées aux intéressés ou les thés militants autour des paroisses est révolu. Dans les associations pour le suffrage féminin, la nouvelle garde hausse le ton. Même la pionnière vaudoise Antoinette Quinche n'arrive plus à suivre face aux revendications qui demandent désormais l'égalité, et partout. «Les femmes sont les gardiennes du foyer et de l'équilibre familial, dira-t-elle à la Nouvelle Revue. Actuellement il y a une crise dans les mœurs, mais elle passera.»

Le 1er mars 1969, 5000 femmes marchent sur Berne, adressant une résolution au Palais fédéral qui souhaite alors adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme,

avec des réserves toutefois sur le droit de vote. Le Conseil des États fera pression en octobre suivant. En décembre, le Conseil fédéral se déclare favorable à un nouveau scrutin. Les opposants se gardent bien de donner la moindre recommandation de vote: les suffragettes d'hier sont désormais des futures électrices.



Janvier 1971, des partisanes préparent les votations à Zurich.
(KEYSTONE/Str)

Le 7 février 1971 donc, le droit de vote et d'éligibilité au niveau suisse est plébiscité par 65,7% des votants.

Antoinette Quinche est alors à la retraite. Elle a renoncé depuis longtemps à une carrière politique. Mais qu'importe. «Nous nous disions bien que nous finirions par obtenir le droit de vote, déclare-t-elle au lendemain du scrutin historique: «L'espoir nous faisait oublier le temps qui passait.»

Sources: Scriptorium; «Histoire de l'égalité en Suisse de 1848 à 2000», Commission fédérale pour les questions féminines; DHS; Parlament.ch